

Benjamin Constant
Œuvres complètes

Œuvres
XIII

Benjamin Constant
Œuvres complètes
Série Œuvres
XIII

Comité d'Honneur

Président: Paul Delbouille
André Cabanis, Michel Delon, Etienne Hofmann, Doris Jakubec,
François Jequier, Claude Reymond † et Dennis Wood

Comité Directeur

Président: François Rosset
Vice-président: Giovanni Paoletti
Léonard Burnand, Jean-Daniel Candaux, Cecil Patrick Courtney,
Paul Delbouille, Lucien Jaume, Kurt Kloocke, Françoise Mélonio,
Guillaume Poisson, Paul Rowe, Laura Wilfinger et Markus Winkler

Commission des Œuvres

Président: Kurt Kloocke
Léonard Burnand, Paul Delbouille, Lucien Jaume, Frédéric Jaunin,
Françoise Mélonio, Giovanni Paoletti, François Rosset et Markus Winkler

Ce tome XIII appartient à la troisième période (1813–1821)
dirigée par Kurt Kloocke
La révision en a été assurée par Antonio Trampus
La relecture en a été assurée par Lisa Azorin
La supervision du traitement informatique a été prise en charge par
Laura Wilfinger et Kurt Kloocke

Benjamin Constant
Articles de journaux
1819–1820

Volume dirigé par Léonard Burnand

Établissement des textes, introductions et notes par
Marianne Berlinger-Konqui, Léonard Burnand,
Kurt Kloocke, Miriam Rosetta Milazzo,
Florence Müller et Laura Wilfinger

Instruments bibliographiques et index par Laura Wilfinger

De Gruyter

Ce tome XIII des
Œuvres complètes de Benjamin Constant
doit sa publication à la générosité de la
Fondation Leenaards

ISBN 978-3-11-055170-9
e-ISBN (PDF) 978-3-11-056158-6

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

Names: Constant, Benjamin, 1767-1830, author. | Burnand, Leonard, editor.

Title: Articles de journaux (1819-1820) / edites par Leonard Burnand.

Description: Boston : De Gruyter, 2018. | Includes bibliographical references and index.

Identifiers: LCCN 2018017861 (print) | LCCN 2018018682 (ebook) | ISBN 9783110561586 (electronic Portable Document Format (pdf)) | ISBN 9783110551709 (hardback) | ISBN 9783110561586 (e-book pdf)

Subjects: | BISAC: LITERARY CRITICISM / European / French. | LANGUAGE ARTS & DISCIPLINES / Communication Studies. | PHILOSOPHY / Political. | PHILOSOPHY / Religious.

Classification: LCC PQ2211.C24 (ebook) | LCC PQ2211.C24 A6 2018 (print) | DDC 848/.609--dc23
LC record available at <https://lccn.loc.gov/2018017861>

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.dnb.de> abrufbar.

© 2018 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Satz: pagina GmbH, Tübingen

Druck: CPI books GmbH, Leck

www.degruyter.com

Table des matières

Pour des raisons de clarté les titres qui figurent dans cette table ont été dans certains cas modernisés et uniformisés. Ils sont ainsi parfois légèrement différents des titres qui apparaissent dans le volume.

Table des illustrations	XIII
Principes d'édition	1
Signes, symboles, sigles et abréviations	3
Chronologie	7
Introduction générale au tome XIII	13
Sources	19
Manuscrits	19
Imprimés	19

1. Articles de *La Minerve française*

ARTICLES DE *LA MINERVE FRANÇAISE*,

DÉCEMBRE 1818 – MARS 1820 33

textes établis et présentés par Marianne Berlinger Konqui

Introduction	35
Session des Chambres (15-16 décembre 1818)	43
Session des Chambres (19-21 décembre 1818)	50
Session des Chambres (28-29 décembre 1818)	53
Session des Chambres (4-5 janvier 1819)	58
Session des Chambres (8-9 janvier 1819)	65
Session des Chambres (14-15 janvier 1819)	74
Session des Chambres (23-25 janvier 1819)	78
Session des Chambres (28-29 janvier 1819)	82
<i>Lettre au général Gourgaud, sur la relation de la campagne de 1815, écrite à Sainte-Hélène ; par M. Marchand, ex-adjoint aux commissaires des guerres</i>	87

Session des Chambres (5-6 février 1819)	89
Session des Chambres. <i>Responsabilité des ministres.</i> (15-16 février 1819)	101
Session des Chambres (19-20 février 1819)	113
Session des Chambres (24-25 février 1819)	121
Session des Chambres (3-4 mars 1819)	127
Session des Chambres (9-10 mars 1819)	142
Session des Chambres (17-18 mars 1819)	157
Session des Chambres (25-26 mars 1819)	166
Lettre à MM. les habitans du département de la Sarthe . . .	185
[Pétition du commerce de Bordeaux en faveur de la loi des élections]	194
D'un amendement proposé à la loi sur la liberté de la presse	198
De la religion et de la morale religieuse	201
<i>Constitutions de la nation française</i> ; par M. le comte Lan- juinais (Premier article)	207
<i>Constitution de la nation française</i> , par M. le comte Lan- juinais (Second article)	214
De l'examen des emprunts de 16 et de 24 millions dans le budget de 1819, avec quelques observations sur l'ancien et le nouveau ministère	222
De la formation d'un nouveau ministère	229
<i>Constitution de la nation française</i> ; par M. le comte Lan- juinais (Troisième et dernier article)	235
Des rapports de la grande propriété avec nos institutions . .	240
Du ministère pendant la session qui vient de finir	245
De l'état de l'Europe sous le point de vue constitutionnel (31 juillet-2 août 1819)	254
De l'état de l'Europe sous le point de vue constitutionnel (14-16 août 1819)	265

De la traite des Nègres au Sénégal	275
Des accusateurs de la France	284
Lettre à MM. les habitans de la Sarthe	289
De l'inviolabilité de la Charte	300
Du projet de conférer aux Chambres le droit de s'épurer, et de quelques autres projets de même nature	308
De la responsabilité des ministres dans la proposition des lois	317
De l'adresse au Roi	326
Des aveux échappés aux ennemis de la loi des élections	332
Du plan de la faction contre-révolutionnaire	344
De l'influence de la faction contre-révolutionnaire sur les projets de loi des ministres	352
Réflexions sur le moment présent	358
Du rétablissement de la censure des journaux	364
De la contre-révolution et du ministère	372
Symptômes du moment	379
Troisième lettre à Messieurs les habitans du département de la Sarthe	385
Conspiration des contre-révolutionnaires contre le trône et la vie du Roi d'Espagne	390
 2. Articles de <i>La Renommée</i>	
ARTICLES DE <i>LA RENOMMÉE</i> , JUIN 1819 – MAI 1820	397
textes établis et présentés par Léonard Burnand et Florence Müller	
Introduction	399
De l'état constitutionnel de la France	405
[Notre situation politique]	412
Aux Rédacteurs de <i>la Renommée</i> (27 juin 1819)	415

Aux Rédacteurs de <i>la Renommée</i> (1 ^{er} juillet 1819)	419
Aux Rédacteurs de <i>la Renommée</i> (5 juillet 1819)	421
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (18 juillet 1819)	425
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (22 juillet 1819)	428
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (25 juillet 1819)	432
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (1 ^{er} août 1819)	437
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (2 août 1819)	441
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (9 août 1819)	445
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (Suite de la lettre d’hier)	451
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (27 août 1819)	456
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (5 septembre 1819)	461
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (19 septembre 1819)	465
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (24 septembre 1819)	468
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (10 octobre 1819)	472
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (14 octobre 1819)	476
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (22 octobre 1819)	478
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (28 octobre 1819)	481
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (30 octobre 1819)	485
[Lettre aux habitans de la Sarthe]	488
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (5 novembre 1819)	492
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (10 novembre 1819)	497
[De l’état de la France et des rumeurs qui circulent]	499
[<i>Le Courier</i> d’hier]	507
Napoléon et les 100 jours	509
Le nouveau ministère. Aux Auteurs de <i>la Renommée</i>	512
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (25 novembre 1819)	519
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (29 novembre 1819)	523

Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (3 décembre 1819)	524
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (4 décembre 1819)	526
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (11 décembre 1819)	528
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (22 décembre 1819)	530
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (26 décembre 1819)	532
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (2 janvier 1820)	537
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (11 janvier 1820)	541
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (12 janvier 1820)	544
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (21 janvier 1820)	547
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (26 janvier 1820)	551
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (28 janvier 1820)	554
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (14 février 1820)	557
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (24 février 1820)	560
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (4 mars 1820)	563
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (31 mars 1820)	566
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (9 avril 1820)	568
Aux Auteurs de <i>la Renommée</i> (8 mai 1820)	570

3. Articles du *Courrier français*

ARTICLES DU <i>COURRIER FRANÇAIS</i> , MAI – NOVEMBRE 1820	573
textes établis et présentés par Miriam Rosetta Milazzo	
Introduction	575
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (22-23 mai 1820)	581
A M. Kératry, membre de la Chambre des Députés et homme de lettres	584
A M. Kératry, député du Finistère	586
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (4 juillet 1820)	589
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (6 juillet 1820)	593

Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (11 juillet 1820) . . .	594
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (19 juillet 1820) . . .	595
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (20 juillet 1820) . . .	598
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (29 août 1820) . . .	599
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (1 ^{er} septembre 1820) .	600
A M. le Rédacteur du <i>Courrier français</i> (18 octobre 1820)	603
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (4 novembre 1820) . .	604
Au Rédacteur du <i>Courrier français</i> (7 novembre 1820) . .	605
4. Articles des <i>Lettres normandes</i>	
ARTICLES DES <i>LETTRES NORMANDES</i> , JUILLET – SEPTEMBRE 1820	607
textes établis et présentés par Kurt Kloocke et Laura Wilfinger	
Introduction	609
Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels	613
Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels (Deuxième article.)	618
Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels (Troisième article.)	626
Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels (Quatrième article.)	633
Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels (Cinquième article.)	643
5. Articles divers	
ARTICLES DIVERS, JANVIER 1819 – JUILLET 1820	649
textes établis et présentés par Léonard Burnand	
Introduction	651
Au Rédacteur du <i>Journal du Commerce</i>	655
Au Rédacteur du <i>Constitutionnel</i> (24 mai 1819)	658

Au Rédacteur du <i>Constitutionnel</i> (25 mai 1820)	660
Au Rédacteur du <i>Constitutionnel</i> (12 juin 1820)	661
Au Rédacteur [du <i>Moniteur</i>] (30 juin 1820)	662
6. Instruments bibliographiques	
Abréviations bibliographiques	667
Bibliographie	669
Ouvrages cités par Benjamin Constant	681
7. Index	
Index des noms de personnes	695

Table des illustrations

1. «Le côté gauche : Sébastiani, Constant, Perrier», anonyme, lithographie.
Musée historique de Lausanne 31
2. Page de titre de *La Minerve française*, t. v, février 1819.
Institut Benjamin Constant, Lausanne 41
3. Buste en plâtre de Benjamin Constant, par Théophile Bra.
Musée historique de Lausanne 395
4. Détail du *Prospectus* de *La Renommée*, «Pour paraître le 15 juin 1819», De l’Imprimerie de J.-L. Chanson, p. 1.
Institut Benjamin Constant, Lausanne 404
5. Caricature contre Benjamin Constant : «Tout cela gratis, j’espère que je suis libéral ?», anonyme, lithographie.
BnF, Paris, Département des Estampes 571
- 6a. Copie autographe de l’acte de fondation du *Courrier français*, 15 juin 1820.
BnF, Paris, NAF 24914, f° 459–460 (459^v) 577
- 6b. Copie autographe de l’acte de fondation du *Courrier français*, 15 juin 1820.
BnF, Paris, NAF 24914, f° 459–460 (459^v) 578
- 6c. Copie autographe de l’acte de fondation du *Courrier français*, 15 juin 1820.
BnF, Paris, NAF 24914, f° 459–460 (460^f) 579
7. Page de titre des *Lettres normandes*, t. xi, 1820.
Institut Benjamin Constant, Lausanne 612
8. Portrait de Benjamin Constant, par Marc-Rodolphe Constant de Rebecque, crayon.
Musée historique de Lausanne 653

Principes d'édition des *Œuvres complètes*

La présente édition a pour règle de reproduire tous les textes connus, publiés ou non, de Benjamin Constant. Elle donne, pour chacun, toutes les variantes.

On a maintenu l'orthographe et la ponctuation des originaux. On a préservé la diversité des usages, selon qu'on avait affaire à un autographe de Constant ou à une copie.

Dans le cas des imprimés, on n'a corrigé dans le texte, avec mention en note, que les seules fautes d'impression évidentes.

Pour les manuscrits, la règle est celle du respect maximal. Les cédilles n'ont pas été rétablies. Les tildes et les traits horizontaux placés sur certaines consonnes pour en indiquer le redoublement ont été conservés. En revanche, les capitales qui apparaissent parfois, dans l'écriture de Constant, à l'intérieur des noms communs, ont été considérées comme de «grandes lettres», non comme de vraies majuscules, et ont dès lors été normalisées. Les capitales n'ont pas été rétablies en tête des noms propres, ni en tête des phrases. Elles ont été respectées à l'intérieur des noms propres (ex. «M. DeSaussure»). Les apostrophes et les traits d'union n'ont pas été rétablis. Les mots liés ont été respectés («peutetre» pour «peut-être»).

On n'ajoute aucun signe de ponctuation. En cas d'absence des parenthèses ou des guillemets fermants, une note signale le fait. On a respecté les tirets longs, mais non les traits qui, souvent chez Constant, achèvent la ligne. On a respecté également les deux points employés selon l'usage ancien. Les accents circonflexes et les trémas abusifs ont été maintenus.

L'italique représente les soulignés simples ; l'italique souligné les soulignés doubles.

Lorsqu'il y avait doute dans l'interprétation d'une lettre, d'un accent ou d'une graphie quelconque, on a tranché en faveur de l'usage actuel. Lorsqu'il y avait hésitation entre apostrophe et accent (exemple : «l été» ou «l'eté»), ou entre l'un de ces signes et la ponctuation de la ligne précédente, on a privilégié le signe de ponctuation par rapport à l'apostrophe et à l'accent, l'apostrophe par rapport à l'accent.

Les abréviations ont été résolues quand le signe n'existe pas en typographie. On explique en note celles qui feraient difficulté pour le lecteur. Les mots abrégés ont été transcrits tels quels, avec une éventuelle explication en note. Pour la sténographie, une transcription en clair vient doubler la

transcription en abrégé. En revanche, les terminaisons de mots simplifiées, sauf s'il s'agit d'une évidente volonté d'abréviation, ont été restituées complètement, même si les dernières lettres étaient mal formées.

Les fautes de syntaxe ont été transcrites telles quelles.

On a évidemment maintenu la graphie des mots grecs isolés ou des citations.

Dans le texte, les crochets carrés [] indiquent les restitutions textuelles. À l'intérieur d'une restitution, le point (la suite de points) indique la (les) lettre(s) illisible(s).

Dans la transcription des variantes, le mot ou le passage en question est suivi d'un crochet carré fermant], lui-même suivi de la variante.

Si le passage en question est relativement long, il est désigné par son début et sa fin, séparés par trois points.

Les crochets pointus < > encadrent les mots ou les passages biffés.

Les barres obliques à droite // encadrent le(s) mot(s) biffé(s) à l'intérieur d'une variante biffée.

Chacun des volumes des *Œuvres complètes*, aussi bien dans la série *Œuvres* que dans la série *Correspondance*, est soumis à l'attention d'un réviseur désigné par le Comité directeur, dont la tâche consiste à contrôler l'adéquation du travail aux principes d'édition qui viennent d'être succinctement énoncés.

On voudra bien noter que l'accord donné par ce réviseur à l'issue de son examen n'implique nullement, de sa part, une adhésion aux opinions exprimées et aux jugements portés par les collaborateurs de l'édition.

Signes, symboles, sigles et abréviations

La liste qui suit ne reprend pas certaines abréviations d'usage très général (etc., M., M^{me}, M^{lle}) ; elle ne reprend pas non plus celles qui apparaissent dans les cotes des bibliothèques, ni celles sous lesquelles nous désignons les ouvrages et les périodiques souvent cités (on trouvera ces dernières dans les «Instruments bibliographiques» à la fin du volume), ni les sigles par lesquels nous désignons les manuscrits ou les éditions des textes que nous éditons (ils sont donnés à la fin des introductions, dans la section «Établissement du texte»).

- [...] : restitutions textuelles ; le point (la suite de points) indique la (les) lettre(s) illisible(s).
-] : signe qui, dans la transcription des variantes, suit le mot ou le passage en cause, et est suivi de la variante.
- <> : encadrent les mots ou les passages biffés.
- \\ : encadrent le(s) mot(s) biffé(s) à l'intérieur d'une variante biffée.
- / : indique, dans une note ou dans une variante, les retours à la ligne.
- | : dans la description des imprimés, indique les retours à la ligne ;
dans les vers cités dans les notes ou les variantes, indique la limite du vers ;
dans les textes de Constant, indique le changement de page ou de folio de la source.
- ? : le point d'interrogation suit toute indication conjecturale
- : indique, dans l'apparat des textes repris, la migration d'un passage dans un autre texte.
- ← : indique, dans l'apparat des textes repris, la provenance d'un passage.
- * : l'astérisque mis en exposant devant le numéro d'un folio dans la description des manuscrits, indique que le folio ainsi désigné est perdu.
- ²1905 : un chiffre mis en exposant devant l'année de publication d'un ouvrage dans la bibliographie, indique qu'il s'agit de la 2^e (3^e ...) édition.

a.	: autographe(s)
add.	: addition
AN	: Archives nationales, Paris
app.	: appendice
attr.	: attribué(e)(s)
art.	: article(s)
BC	: Benjamin Constant
BCU	: Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne
BGE	: Bibliothèque de Genève
BL	: British Library, Londres
BnF	: Bibliothèque nationale de France, Paris
Bque Constant	: Bibliothèque de Constant
Bque Gött.	: Bibliothèque de Göttingen
br.	: broché
chap.	: chapitre(s)
col.	: colonne(s)
coll.	: collection
corr.	: correction(s), corrigé(s), corrigée(s)
c. r.	: compte rendu
éd.	: édition
éd. orig.	: édition originale
édit.	: éditeur
fasc.	: fascicule(s)
f ^o	: folio
f ^{os}	: folios
IBC	: Institut Benjamin Constant
illis.	: illisible(s)
inf.	: inférieur(e)
interl.	: interligne
<i>J.I.</i>	: <i>Journal intime</i>
lac.	: lacune
livr.	: livraison(s)
mm	: millimètres
ms.	: manuscrit
mss	: manuscrits
n.	: note(s)
n ^o	: numéro
n ^{os}	: numéros
p.	: page
part.	: partiellement
pl.	: planche(s)

pp.	: pages
r ^o	: recto
r ^{os}	: rectos
réimpr.	: réimpression
s.	: signé
s.d.	: sans date
s.éd.	: sans indication de l'éditeur commercial
s.l.	: sans lieu
s.l.n.d.	: sans lieu ni date
sup.	: supérieur(e)
supp.	: supprimé(s), supprimée(s)
sv.	: suivant(s), suivante(s)
t.	: tome(s)
v.	: vers
vv.	: vers
v ^o	: verso
v ^{os}	: versos
vol.	: volume(s)

Chronologie

1767–1818

1767, 25 octobre : Naissance de Benjamin Constant à Lausanne.

1783-1785 : Études à l'Université d'Edimbourg.

1786 : Il rencontre Isabelle de Charrière et se lie d'amitié avec elle.

1788-1794 : Séjour à Brunswick, où il fait la connaissance de Minna von Cramm, sa première épouse, dont il divorcera en 1795.

1794, 18 septembre : Il rencontre Germaine de Staël à Lausanne.

1795 : Accompagne M^{me} de Staël à Paris et commence à jouer un rôle politique.

1796-1797 : BC publie ses premières brochures politiques : *De la force du gouvernement actuel de la France, Des réactions politiques, Des effets de la Terreur*.

1800-1802 : Membre du Tribunat, où il se signale par son opposition ; il en est exclu le 17 janvier 1802.

1803 : M^{me} de Staël est exilée par Bonaparte. BC l'accompagne en Allemagne, où il fréquentera notamment Goethe et Schiller.

1804, 22 janvier : Début du *Journal Intime*.

1805 : Mort de Julie Talma (mai) et d'Isabelle de Charrière (décembre).

1806 : Rédaction des *Principes de politique*.

1808 : Mariage secret avec Charlotte de Hardenberg.

1809 : Publication de *Wallstein*.

1811-1813 : Suite à sa rupture définitive avec M^{me} de Staël, il se retire avec sa seconde épouse à Göttingen, où il se consacre à son vaste ouvrage sur la religion.

1814 : Alors que l'Empire napoléonien est en train de s'effondrer, il publie à Hanovre *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* et se rallie à Bernadotte. Suite à la première abdication de Napoléon, il rentre à Paris le 15 avril.

1815 : Durant les Cent-Jours, il accepte de collaborer avec Napoléon, à la demande duquel il rédige l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. Après la défaite de Waterloo, l'Empereur abdique définitivement le 22 juin.

1816 : Séjour prolongé à Londres, où il publie *Adolphe*. Retour à Paris en octobre.

1817, 14 juillet : Décès de M^{me} de Staël.

Décembre : Suppression du *Mercure de France*, dans lequel BC a fait paraître plusieurs articles tout au long de l'année. Publication de la première partie du premier volume du *Cours de politique constitutionnelle*.

1818, fin janvier : Il s'engage dans l'affaire Wilfrid Regnault.

9-10 février : Lancement de *La Minerve française*, organe des libéraux. BC est fortement impliqué dans la fondation de ce journal et y publie de nombreux articles.

Mai-juillet : Il intervient dans la vive controverse qui entoure la parution posthume des *Considérations sur la Révolution française* de M^{me} de Staël. Ses trois articles insérés dans *La Minerve* prennent la défense de son amie disparue et combattent l'idéologie des ultras.

Fin octobre : Échec électoral à Paris. Au troisième tour de scrutin, BC est devancé de 80 voix par le riche industriel Guillaume-Louis Ternaux.

1819

Janvier : Publication de l'*Éloge de Sir Samuel Romilly*.

- 15-16 février : Parution dans *La Minerve* de son article sur la «Responsabilité des ministres».
- 20 février : Il prononce à l'Athénée royal sa leçon «De la liberté des anciens comparée à celle des modernes».
- 25 mars : Il est élu député de la Sarthe.
- 1-2 avril : Sa première *Lettre à MM. les habitans du département de la Sarthe* paraît dans *La Minerve*.
- 14 avril : Premier discours de BC à la Chambre des députés : «Opinion sur le projet de loi relatif à la répression des délits de la presse». Cette prise de parole retentissante marque le début d'une longue série d'interventions (une cinquantaine entre avril et juillet).
- 10 mai : Il s'installe au n° 348 de la rue Saint-Honoré, où il résidera jusqu'en 1821.
- 15 juin : Parution du premier numéro de *La Renommée*. Cofondateur du journal, BC y publie un article dès la livraison inaugurale, sous le titre «De l'état constitutionnel de la France».
- 17 juillet : Clôture de la session 1818–1819 de la Chambre des députés.
- 18-23 août : Il publie dans *La Minerve* son article «De la traite des Nègres au Sénégal». C'est le début du combat antiesclavagiste qu'il mènera durant toute la Restauration.
- 4-6 septembre : BC fait paraître la première de ses «Lettres sur les Cent-Jours» dans *La Minerve*. La dix-septième et dernière lettre sera publiée les 3-4 mars 1820.
- Novembre : Parution de la brochure *De l'état de la France et des bruits qui circulent*.
- 29 novembre : Ouverture de la session des Chambres. Dès la rentrée parlementaire, BC se montre à nouveau très actif : le député de la Sarthe interviendra à plus de quarante reprises jusqu'en juillet 1820.

1820

- 13 février : Assassinat du duc de Berry.
- 20 février : Le second ministère du duc de Richelieu succède à celui d'Élie Decazes. C'est la fin de la période «libérale» de la Restauration.

7 mars : BC prononce un discours «Sur la loi d'exception contre la liberté individuelle».

Mars : Plusieurs lois répressives visent les libertés individuelles et limitent sévèrement la liberté de la presse.

23 mars : Face à la politique de censure, BC prononce à la Chambre un discours «Sur la loi d'exception contre la liberté de la presse».

27 mars : Suppression de *La Minerve*.

Avril : Publication des *Lettres sur la situation de la France*.

Mai : Parution de la brochure *Des motifs qui ont dicté le nouveau projet de loi sur les élections*.

Juin-septembre : BC publie anonymement une série de cinq articles dans les *Lettres normandes*, sous le titre «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels».

13 juin : Suppression de *La Renommée*. BC et ses collègues Jouy et Pagès s'associent à la rédaction du *Courrier français*.

22 juillet : Clôture de la session 1819–1820 de la Chambre des députés.

Septembre : Il publie *De la dissolution de la Chambre des députés et des résultats que cette dissolution peut avoir pour la nation, le gouvernement et le ministère*.

20 septembre-début octobre : Voyage dans la Sarthe, en compagnie de son épouse Charlotte.

7 et 8 octobre : Incidents de Saumur, auxquels BC consacre immédiatement une brochure intitulée *Lettre à M. le marquis de Latour-Maubourg, ministre de la Guerre, sur ce qui s'est passé à Saumur les 7 et 8 octobre 1820*.

Novembre : Parution du premier tome des *Mémoires sur les Cent-Jours*. BC publie également sa *Lettre à M. Goyet, électeur de la Sarthe*.

19 décembre : Ouverture de la session des Chambres.

1821–1830

1821, 7 juillet : Discours de BC «Sur la censure des journaux».

1822 : Publication de la première partie du *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*. La suite paraîtra en 1824.

Novembre : Échec de BC aux élections.

1824, 25 février : Élection à Paris, comme député du Département de la Seine.

Fin mars : Publication du premier volume de *De la Religion*.

1827, 17 novembre : BC est élu député du Bas-Rhin et s'imposera comme le chef de file de l'opposition libérale.

1827-1828 : Il fait paraître ses *Discours à la Chambre des députés* en deux volumes.

1829 : Il publie ses *Mélanges de littérature et de politique*.

1830 : Réélu à la Chambre en juin, il participe aux Journées de juillet. Louis-Philippe 1^{er}, devenu roi des Français, le nomme au Conseil d'État.

8 décembre : Décès à Paris ; funérailles triomphales le 12.

Introduction générale au tome XIII

Ce tome XIII contient l'ensemble des articles publiés par Benjamin Constant durant les années 1819–1820, soit près de 120 contributions. Parus dans les principaux journaux libéraux de cette période (*La Minerve française*, *La Renommée*, *Le Courrier français*, les *Lettres normandes*), ces textes révèlent une facette essentielle de l'engagement politique et intellectuel de Constant sous la Seconde Restauration¹. Au cours de ces années, le théoricien libéral s'affirme comme un homme d'action et investit simultanément différents espaces de communication pour diffuser ses idées. Élu député de la Sarthe en mars 1819, il s'illustre à la tribune par son talent oratoire et s'impose rapidement comme l'un des chefs de file de l'opposition libérale, face aux ultras mais aussi parfois face au ministère lorsque celui-ci menace les libertés individuelles garanties par la Charte constitutionnelle. L'entrée remarquée de Constant dans l'arène parlementaire ne l'empêche pas pour autant de poursuivre ses autres activités. Déployant une énergie et une puissance de travail impressionnantes, le député nouvellement élu multiplie les brochures et les articles. C'est ainsi que Constant parvient à défendre ses principes en luttant sur un triple front : discours à la Chambre, opuscules politiques et articles de presse lui permettent de mobiliser conjointement différents supports d'expression et registres rhétoriques pour atteindre l'opinion publique et la sensibiliser aux grandes questions du moment². Le cor-

¹ Longtemps négligée par l'historiographie, la Restauration bénéficie depuis quelques années d'un remarquable regain d'intérêt. On doit notamment ce renouveau aux travaux d'Emmanuel de Waresquiel, dont la contribution la plus récente dans ce domaine est l'ouvrage *C'est la Révolution qui continue : la Restauration (1814–1830)*, Paris : Tallandier, 2015. Citons également : Francis Démier, *La France de la Restauration (1814–1830) : l'impossible retour du passé*, Paris : Gallimard, 2012 ; Benoît Yvert, *La Restauration : les idées et les hommes*, Paris : CNRS Éditions, 2013 ; *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814–1830)*, sous la direction de Jean-Claude Caron et Jean-Philippe Luis, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015.

² Sur l'engagement de Constant en tant que journaliste, voir Léonard Burnand, «Journalisme et libéralisme : Benjamin Constant rédacteur de *La Minerve française*», *ABC*, 37, 2012, pp. 37–47. Sur le volet parlementaire de son action, on lira en dernier lieu l'article de Françoise Mélonio, «Benjamin Constant orateur», *Germaine de Staël et Benjamin Constant, l'esprit de liberté*, sous la direction de Léonard Burnand, Stéphanie Genand et Catriona Seth, Paris : Perrin / Fondation Martin Bodmer, 2017, pp. 116–125. On se reportera également à l'étude classique d'Éphraïm Harpaz, *L'École libérale sous la Restauration : le «Mercure» et la «Minerve» (1817–1820)*, Genève : Droz, 1968.

pus d'articles que nous publions dans le présent volume s'inscrit donc dans un dispositif plus vaste ; dès lors, cette riche production journalistique des années 1819–1820 gagne à être mise en relation avec les séries concomitantes de brochures (tome XV des *OCBC*, paru en 2017) et de discours (tome XII, en préparation), tant il est vrai que ces trois ensembles de textes constantiens entrent en résonance les uns avec les autres, se fécondent mutuellement et démultiplient ainsi leurs effets. Il s'agit assurément d'un cas remarquable d'intertextualité.

Dans le même temps, on ne saurait dissocier ces écrits de circonstance des aléas de la vie de leur auteur, raison pour laquelle la lecture attentive du tome XI de la *Correspondance générale*, qui couvre exactement la même période (1819–1820), s'avère particulièrement éclairante. Dans ces échanges épistolaires, on découvre notamment que Constant est régulièrement contacté par divers individus qui lui demandent d'insérer des textes ou de rendre compte de leurs ouvrages dans les journaux auxquels il collabore. Sollicité par l'auteur des *Observations sur le jury en France* pour en faire une recension¹, il s'exécute avec diligence dans *La Renommée*². De même, lorsque le rédacteur d'une pétition en faveur de la Charte le prie d'en reproduire le contenu dans la presse³, Constant exauce son souhait quelques jours plus tard⁴. En revanche, il arrive qu'il ne donne pas suite à de telles requêtes, comme quand l'auteur d'un ouvrage sur *L'entendement humain* lui transmet deux de ses récentes contributions en lui demandant, en vain, de les publier dans les pages de *La Minerve* et de *La Renommée*⁵. Par ailleurs, la correspondance de Constant nous renseigne sur son rapport à la pratique journalistique et au temps de l'écriture, car la nécessité de rendre un article pour l'édition du lendemain ou du surlendemain requiert une aptitude à rédiger dans l'urgence. Submergé de travail durant la journée en raison de ses obligations parlementaires, Benjamin écrit souvent ses articles pendant la nuit. Cette activité nocturne s'apparente parfois à une véritable course contre la montre, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée le 4 février 1820 à son ami sarthois Charles-Louis-François Goyet : «Vous devinez qu'avec la Chambre, les bureaux, les lois à examiner, et la Minerve, je ne sais comment faire face à tout. [...] La multiplicité de mes occupations m'oblige à écrire très vite. [...] L'article du n° 103 de la Minerve⁶ a été

¹ Lettre de Jean-Marie-Emmanuel-François Legraverend à BC du 23 septembre 1819, *OCBC*, *CG*, t. XI, pp. 258–259.

² *La Renommée*, n° 143, 5 novembre 1819, pp. 561b–562a.

³ Lettre d'Achille-Jean-Charles Leballeur à BC du 2 janvier 1820, *OCBC*, *CG*, t. XI, pp. 377–378.

⁴ *La Renommée*, n° 212, 13 janvier 1820, p. 831a.

⁵ Lettre de François-Guillaume Besnard à BC du 23 octobre 1819, *OCBC*, *CG*, t. XI, pp. 301–302.

⁶ «Des aveux échappés aux ennemis de la loi des élections», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 12, 22–24 janvier 1820, pp. 529–543.

commencé à onze heures du soir et fini à 4 heures du matin pour être envoyé à la Minerve à 9 heures¹.» Un mois plus tard, il fait référence à son article «De la contre-révolution et du ministère²» en laissant entendre qu'il l'a rédigé dans des conditions similaires : «Lisez quelques pages de la Minerve que j'ai faites cette nuit – elles produiront quelque effet³.» Enfin, les lettres que Benjamin adresse à sa famille, notamment à sa demi-sœur Louise d'Estournelles et à son beau-frère Claude d'Estournelles, dévoilent l'importance des enjeux financiers qui le lient aux journaux dont il est cofondateur. C'est ainsi que la suppression de *La Minerve* à la fin du mois de mars 1820 le prive d'une part conséquente de ses revenus, au point de le placer dans une situation précaire⁴.

Les articles publiés par Constant en 1819–1820 constituent un massif textuel qui se caractérise par son ampleur et sa densité argumentative, mais aussi par la diversité des sujets abordés. Parfaitement informé de l'actualité, aussi bien politique que littéraire, Constant est capable de réagir avec promptitude et compétence sur des questions ayant trait à des domaines aussi variés que la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, la traite des Noirs, la morale religieuse, les problèmes budgétaires ou encore l'histoire de l'Angleterre. Cette polyvalence ne l'empêche toutefois pas d'avoir des thèmes de prédilection, qu'il aborde de façon récurrente dans ses articles, en n'hésitant pas à marteler certaines idées-forces qui lui tiennent particulièrement à cœur. La longueur de ses contributions varie passablement d'un journal à l'autre : les textes qu'il insère dans des quotidiens comme *Le Courrier français* ou *Le Constitutionnel* sont relativement brefs, tandis qu'il publie dans des recueils semi-périodiques (tels que *La Minerve* ou les *Lettres normandes*) des analyses beaucoup plus développées. Bon nombre de ces articles font explicitement référence à des commentaires parus dans la presse, ce qui montre que Constant n'est pas seulement un journaliste prolifique mais aussi un avide lecteur de journaux : ses ripostes, qui portent parfois sur des points de détail, révèlent l'extrême attention avec laquelle il examine la foisonnante production médiatique de l'époque, et notamment les articles diffusés dans les organes réactionnaires qui sont hostiles à son engagement libéral de publiciste et de député (*La Quotidienne*, *Le Conservateur*, *Le Drapeau blanc*...).

¹ Lettre de BC à Charles-Louis-François Goyet du 4 février 1820, *OCBC*, *CG*, t. XI, p. 403.

² «De la contre-révolution et du ministère», *La Minerve française*, t. IX, cahier 6, 14 mars 1820, pp. 229–237.

³ Lettre de BC à Charles-Louis-François Goyet, vers le 8 mars 1820, *OCBC*, *CG*, t. XI, p. 444.

⁴ Voir les lettres de BC à Louise d'Estournelles des 15 et 22 avril 1820, et la missive qu'il envoie à Claude d'Estournelles le 24 mai 1820, *OCBC*, *CG*, t. XI, pp. 476, 483 et 507.

Si l'historiographie récente considère à juste titre la période de la Restauration comme un «âge d'or de la presse politique¹», il convient évidemment de rappeler que les grands combats doctrinaux qui opposent alors les principaux journaux d'opinion sont tributaires d'une législation instable et perpétuellement changeante en ce qui concerne la question fondamentale de la liberté de la presse. En 1819–1820, Constant et ses collaborateurs éprouvent au plus haut degré le caractère versatile du système, puisqu'après avoir pleinement profité de la libéralisation du régime juridique suscitée par l'adoption des «lois de Serre» en 1819 (suppression de la censure et de l'autorisation préalable), ils subissent en revanche de plein fouet, un an plus tard, la phase de répression consécutive à l'assassinat du duc de Berry². Créée grâce à la conjoncture favorable de 1819, *La Renommée* disparaît l'année suivante (tout comme *La Minerve*) sous l'effet du durcissement brutal de la politique menée par la Commission de censure à l'encontre des journaux libéraux.

En dépit de pareils obstacles, Constant n'a jamais renoncé à s'impliquer dans le monde de la presse : se ralliant successivement à différentes équipes rédactionnelles en fonction des circonstances, il n'a cessé de mettre sa plume au service des journaux qui étaient susceptibles de l'aider à défendre et propager ses idées. Les articles réunis dans ce volume démontrent, par leur richesse thématique, leur rigueur analytique et leur brio stylistique, que Constant ne fut pas seulement un grand romancier et théoricien politique, mais aussi un journaliste de premier plan.

Nous tenons à remercier les institutions qui ont mis à notre disposition leurs précieuses ressources documentaires, en particulier la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque de Genève. Que les conservateurs des fonds anciens et le personnel administratif et technique de ces bibliothèques trouvent ici le témoignage de notre gratitude.

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux collaborateurs scientifiques du présent volume : Marianne Berlinger Konqui, Kurt Kloocke, Miriam Rosetta Milazzo, Florence Müller et Laura Wilfinger. Comme toujours, la contribution de Laura Wilfinger aux différentes étapes du suivi

¹ *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, sous la direction de Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant, Paris : Nouveau Monde Éditions, 2011, pp. 214–219.

² Voir Annie Duprat, «Liberté d'expression et censure en France pendant la Restauration (1814–1830)», *ABC*, 41, 2016, pp. 13–30. Sur les conséquences politiques de l'assassinat du neveu de Louis XVIII en février 1820, voir Gilles Malandain, *L'introuvable complot : attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris : Éditions EHESS, 2011.

éditorial a été décisive, et nous lui en savons gré. Nous remercions aussi Anorthe Kremers pour son implication dans la saisie des textes. La participation active de Miriam Rosetta Milazzo et Florence Müller à ce projet, et leur accueil durant un semestre académique dans les locaux de l'Institut Benjamin Constant, ont été rendus possibles par le programme de Maîtrise ès Lettres avec spécialisation «Histoire du livre et édition critique des textes» mis sur pied par la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.

La réalisation de ce volume a également bénéficié des judicieux conseils de nos collègues Paul Delbouille (Université de Liège), Peter Geiss (Université de Bonn), Frédéric Jaunin (UNIL), Alain Laquièze (Université Paris-Descartes), Guillaume Poisson (UNIL), François Rosset (UNIL), Paul Rowe (Université de Leeds), Josef Ulfkotte (Président du Friedrich-Ludwig-Jahn-Museum, Freyburg) et Thomas Becker (Archives de l'Université de Bonn). Enfin, nous ne manquerons pas de souligner à quel point la finalisation de ce tome XIII est redevable à l'important travail de relecture accompli par Lisa Azorin, ainsi qu'à la généreuse disponibilité d'Antonio Trampus (Université Ca' Foscari de Venise), qui a assuré la révision de l'ouvrage.

L. B.

Sources

La liste qui suit regroupe les sources manuscrites et imprimées qui ont servi à l'établissement des textes contenus dans le tome XIII. Les manuscrits d'articles datant des années 1819–1820 étant malheureusement fort rares, seuls deux documents sont répertoriés dans la première rubrique. Dans la section consacrée aux imprimés, les textes sont présentés dans l'ordre chronologique de leur parution.

Manuscrits

A. Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) – Lausanne

A1. Co 3252/1dv°

[Deux brouillons successifs de l'article «Session des Chambres» du 9 janvier 1819]

1 f°, 2 pp. a., 305 × 200 mm.

Hofmann, *Catalogue*, III/16.

B. Bibliothèque nationale de France (BnF) – Paris

B1. NAF 24914, f°s 459–460

[Copie autographe de l'acte de fondation du *Courrier français*, 15 juin 1820]

2 f°s, 3 pp. a., 230 × 180 mm.

Hofmann, *Catalogue*, III/134.

Imprimés

1. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 6, 15-16 décembre 1818, pp. 289–296.
Courtney, *Guide*, D147.
2. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 7, 19-21 décembre 1818, pp. 327–330.
Courtney, *Guide*, D149.

3. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 8, 28-29 décembre 1818, pp. 379–384.
Courtney, *Guide*, D151.
4. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 9, 4-5 janvier 1819, pp. 430–436.
Courtney, *Guide*, D152.
5. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 10, 8-9 janvier 1819, pp. 477–486.
Courtney, *Guide*, D153.
6. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 11, 14-15 janvier 1819, pp. 541–545.
Courtney, *Guide*, D154.
7. «Au Rédacteur du *Journal du Commerce*», *Journal du Commerce*, n° 17, 17 janvier 1819, p. 4.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
8. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 12, 23-25 janvier 1819, pp. 581–585.
Courtney, *Guide*, D155.
9. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. IV, cahier 13, 28-29 janvier 1819, pp. 631–637.
Courtney, *Guide*, D156.
10. «*Lettre au général Gourgaud sur la relation de la campagne de 1815, écrite à Sainte-Hélène* ; par M. Marchand, ex-adjoint aux commissaires des guerre», *La Minerve française*, t. V, cahier 1, 5-6 février 1819, pp. 12–13.
Courtney, *Guide*, D157.
11. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. V, cahier 1, 5-6 février 1819, pp. 31–44.
Courtney, *Guide*, D158.
12. «Session des Chambres», *Responsabilité des ministres*, *La Minerve française*, t. V, cahier 2, 15-16 février 1819, pp. 76–91.
Courtney, *Guide*, D159.
13. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. V, cahier 3, 19-20 février 1819, pp. 141–150.
Courtney, *Guide*, D160.

14. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. v, cahier 4, 24-25 février 1819, pp. 181–186.
Courtney, *Guide*, D161.
15. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. v, cahier 5, 3-4 mars 1819, pp. 242–257.
Courtney, *Guide*, D162.
16. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. v, cahier 6, 9-10 mars 1819, pp. 289–310.
Courtney, *Guide*, D163.
17. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. v, cahier 7, 17-18 mars 1819, pp. 337–347.
Courtney, *Guide*, D164.
18. «Session des Chambres», *La Minerve française*, t. v, cahier 8, 25-26 mars 1819, pp. 382–405.
Courtney, *Guide*, D165.
19. «Lettre à MM. les habitans du département de la Sarthe», *La Minerve française*, t. v, cahier 9, 1-2 avril 1819, pp. 447–455.
Courtney, *Guide*, D166.
20. «[Pétition du commerce de Bordeaux en faveur de la loi des élections]», *La Minerve française*, t. v, cahier 10, 9-10 avril 1819, pp. 493–497.
Courtney, *Guide*, D167.
21. «D'un amendement proposé à la loi sur la liberté de la presse», *La Minerve française*, t. v, cahier 11, 16-17 avril 1819, pp. 538–541.
Courtney, *Guide*, D168.
22. «De la religion et de la morale religieuse», *La Minerve française*, t. v, cahier 12, 21-22 avril 1819, pp. 583–590.
Courtney, *Guide*, D169.
23. «*Constitutions de la nation française* ; par M. le comte Lanjuinais» (Premier article), *La Minerve française*, t. vi, cahier 1, 7-8 mai 1819, pp. 5–12.
Courtney, *Guide*, D170.
24. «*Constitution de la nation française* ; par M. le comte Lanjuinais» (Second article), *La Minerve française*, t. vi, cahier 3, 22-24 mai 1819, pp. 110–119.
Courtney, *Guide*, D171.

25. «Au Rédacteur du *Constitutionnel*», *Le Constitutionnel*, n° 144, 24 mai 1819, p. 4.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
26. «De l'examen des emprunts de 16 et de 24 millions dans le budget de 1819, avec quelques observations sur l'ancien et le nouveau ministère», *La Minerve française*, t. VI, cahier 4, 28-29 mai 1819, pp. [149]–155.
Courtney, *Guide*, D172.
27. «De la formation d'un nouveau ministère», *La Minerve française*, t. VI, cahier 6, 10-11 juin 1819, pp. [245]–251.
Courtney, *Guide*, D173.
28. «De l'état constitutionnel de la France», *La Renommée*, n° 1, 15 juin 1819, pp. 2c–4a.
Courtney, *Guide*, D174.
29. «*Constitution de la nation française* ; par M. le comte Lanjuinais» (Troisième et dernier article), *La Minerve française*, t. VI, cahier 7, 18-19 juin 1819, pp. 312–317.
Courtney, *Guide*, D175.
30. «[Notre situation politique]», *La Renommée*, n° 11, 25 juin 1819, p. 41a-b.
Courtney, *Guide*, D176.
31. «Aux Rédacteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 13, 27 juin 1819, p. 49a-c.
Courtney, *Guide*, D177.
32. «Aux Rédacteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 17, 1^{er} juillet 1819, p. 65c.
Courtney, *Guide*, D178.
33. «Des rapports de la grande propriété avec nos institutions», *La Minerve française*, t. VI, cahier 9, 3-5 juillet 1819, pp. 409–415.
Courtney, *Guide*, D179.
34. «Aux Rédacteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 21, 5 juillet 1819, pp. 81c–82.
Courtney, *Guide*, D180.
35. «Du ministère pendant la session qui vient de finir», *La Minerve française*, t. VI, cahier 11, 16-17 juillet 1819, pp. [497]–507.
Courtney, *Guide*, D181.

36. «Aux auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 34, 18 juillet 1819, pp. 134c–135a.
Courtney, *Guide*, D182.
37. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 38, 22 juillet 1819, pp. 149c–150b.
Courtney, *Guide*, D183.
38. «Trois règnes de l’Histoire d’Angleterre ; par M. Sauquaire-Souliné», *La Minerve française*, t. VI, cahier 12, 23-24 juillet 1819, pp. 568–576.
Courtney, *Guide*, D184.
39. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 41, 25 juillet 1819, pp. 162a–163a.
Courtney, *Guide*, D185.
40. «De l’état de l’Europe sous le point de vue constitutionnel», *La Minerve française*, t. VI, cahier 13, 31 juillet-2 août 1819, pp. [593]–605.
Courtney, *Guide*, D186.
41. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 48, 1^{er} août 1819, p. 191a-c.
Courtney, *Guide*, D187.
42. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 49, 2 août 1819, p. 193a-c.
Courtney, *Guide*, D188.
43. «Recueil de discours prononcés au Parlement d’Angleterre par J. C. Fox et W. Pitt ; par MM. H..., de J. et de Jussieu», *La Minerve française*, t. VII, cahier 1, 6-7 août 1819, pp. 6–13.
Courtney, *Guide*, D189.
44. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 56, 9 août 1819, pp. 222c–223c.
Courtney, *Guide*, D190.
45. «Aux Auteurs de *la Renommée* (Suite de la lettre d’hier)», *La Renommée*, n° 57, 10 août 1819, p. 227a-c.
Courtney, *Guide*, D191.
46. «De l’état de l’Europe sous le point de vue constitutionnel», *La Minerve française*, t. VII, cahier 2, 14-16 août 1819, pp. [49]–58.
Courtney, *Guide*, D192.

47. «De la traite des Nègres au Sénégal», *La Minerve française*, t. VII, cahier 3, 18-23 août 1819, pp. 113–124.
Courtney, *Guide*, D193.
48. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 73, 27 août 1819, pp. 287b–288b.
Courtney, *Guide*, D194.
49. «Des accusateurs de la France», *La Minerve française*, t. VII, cahier 4, 28-30 août 1819, pp. 154–160.
Courtney, *Guide*, D195.
50. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 82, 5 septembre 1819, p. 322a-c.
Courtney, *Guide*, D197.
51. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 96, 19 septembre 1819, p. 378a-c.
Courtney, *Guide*, D200.
52. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 101, 24 septembre 1819, p. 397a-c.
Courtney, *Guide*, D201.
53. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 117, 10 octobre 1819, p. 461a-c.
Courtney, *Guide*, D204.
54. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 121, 14 octobre 1819, p. 477a-b.
Courtney, *Guide*, D206.
55. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 129, 22 octobre 1819, p. 509a-b.
Courtney, *Guide*, D208.
56. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 135, 28 octobre 1819, p. 533a-c.
Courtney, *Guide*, D210.
57. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 137, 30 octobre 1819, p. 541a-b.
Courtney, *Guide*, D211.
58. «[Deuxième] Lettre à MM. les habitans de la Sarthe», *La Minerve française*, t. VII, cahier 13, 30 octobre-2 novembre 1819, pp. [577]–590.
Courtney, *Guide*, D212.

59. «[Lettre aux habitants de la Sarthe]», *La Renommée*, n° 138, 31 octobre 1819, pp. 456b–547a.
Courtney, *Guide*, D213.
60. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 143, 5 novembre 1819, pp. 561b–562a.
Courtney, *Guide*, D214.
61. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 148, 10 novembre 1819, p. 581a.
Courtney, *Guide*, D216.
62. «[De l'état de la France et des bruits qui circulent]», *La Renommée*, n° 149, 11 novembre 1819, pp. 587a–588c.
Courtney, *Guide*, D217.
63. «[Le *Courrier* d'hier]», *La Renommée*, n° 157, 19 novembre 1819, p. 617c.
Courtney, *Guide*, D219.
64. «Napoléon et les 100 jours», *La Renommée*, n° 158, 20 novembre 1819, p. 621a-b.
Courtney, *Guide*, D220.
65. «Le nouveau ministère. Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 160, 22 novembre 1819, pp. 629a–630c.
Courtney, *Guide*, D222.
66. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 163, 25 novembre 1819, p. 641a-c.
Courtney, *Guide*, D223.
67. «De l'inviolabilité de la Charte», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 4, 26-27 novembre 1819, pp. [145]–153.
Courtney, *Guide*, D224.
68. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 167, 29 novembre 1819, p. 658c.
Courtney, *Guide*, D225.
69. «Du projet de conférer aux chambres le droit de s'épurer et de quelques autres projets de même nature», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 5, 2-3 décembre 1819, pp. [193]–202.
Courtney, *Guide*, D226.
70. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 171, 3 décembre 1819, p. 672c.
Courtney, *Guide*, D227.

71. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 172, 4 décembre 1819, p. 675a-b.
Courtney, *Guide*, D228.
72. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 179, 11 décembre 1819, p. 703a-b.
Courtney, *Guide*, D229.
73. «De la responsabilité des ministres dans la proposition des lois», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 6, 11-13 décembre 1819, pp. [241]–251.
Courtney, *Guide*, D230.
74. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 190, 22 décembre 1819, p. 747a-b.
Courtney, *Guide*, D231.
75. «De l'adresse au Roi», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 7, 22-23 décembre 1819, pp. [289]–295.
Courtney, *Guide*, D232.
76. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 194, 26 décembre 1819, pp. 761a–762a.
Courtney, *Guide*, D233.
77. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 201, 2 janvier 1820, p. 785a-c.
Courtney, *Guide*, D236.
78. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 210, 11 janvier 1820, p. 821a-c.
Courtney, *Guide*, D238.
79. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 211, 12 janvier 1820, p. 825a-b.
Courtney, *Guide*, D239.
80. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 220, 21 janvier 1820, p. 861a-c.
Courtney, *Guide*, D241.
81. «Des aveux échappés aux ennemis de la loi des élections», *La Minerve française*, t. VIII, cahier 12, 22-24 janvier 1820, pp. [529]–543.
Courtney, *Guide*, D242.
82. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 225, 26 janvier 1820, p. 881a-b.
Courtney, *Guide*, D243.

83. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 227, 28 janvier 1820, p. 891a-b.
Courtney, *Guide*, D244.
84. «Du plan de la faction contre-révolutionnaire», *La Minerve française*, t. IX, cahier 1, 5-7 février 1820, pp. [3]–11.
Courtney, *Guide*, D246.
85. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 214, 14 février 1820, pp. 955a–956a.
Courtney, *Guide*, D247.
86. «De l'influence de la faction contre-révolutionnaire sur les projets de loi des ministres», *La Minerve française*, t. IX, cahier 2, 14-15 février 1820, pp. [49]–56.
Courtney, *Guide*, D248.
87. «Réflexions sur le moment présent», *La Minerve française*, t. IX, cahier 3, 19-21 février 1820, pp. [97]–103.
Courtney, *Guide*, D249.
88. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 224, 24 février 1820, p. 1003a-c.
Courtney, *Guide*, D250.
89. «Du rétablissement de la censure des journaux», *La Minerve française*, t. IX, cahier 4, 27-28 février 1820, pp. [133]–143.
Courtney, *Guide*, D251.
90. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 233, 4 mars 1820, p. 1045a-b.
Courtney, *Guide*, D253.
91. «De la contre-révolution et du ministère», *La Minerve française*, t. IX, cahier 6, 14 mars 1820, pp. [229]–237.
Courtney, *Guide*, D254.
92. «Symptômes du moment», *La Minerve française*, t. IX, cahier 7, 16-17 mars 1820, pp. [285]–291.
Courtney, *Guide*, D255.
93. «Troisième lettre à Messieurs les habitans du département de la Sarthe», *La Minerve française*, t. IX, cahier 8, 22-24 mars 1820, pp. [333]–339.
Courtney, *Guide*, D256.
94. «Conspiration des contre-révolutionnaires contre le trône et la vie du roi d'Espagne», *La Minerve française*, t. IX, cahier 9, 29 mars 1820, pp. [381]–386.
Courtney, *Guide*, D257.

95. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 259, 31 mars 1820, p. 1049b-c.
Courtney, *Guide*, D258.
96. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 269, 9 avril 1820, p. 1087b-c.
Courtney, *Guide*, D259.
97. «Aux Auteurs de *la Renommée*», *La Renommée*, n° 298, 8 mai 1820, p. 1202b.
Courtney, *Guide*, D260.
98. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 337–338, 22-23 mai 1820, p. 4b.
Courtney, *Guide*, D261.
99. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 146, 25 mai 1820, p. 6.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
100. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 164, 12 juin 1820, p. 3.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
101. «A M. Kératry, membre de la Chambre des Députés et homme de lettres», *Le Courrier français*, n° 365, 19 juin 1820, p. 3a-b.
Courtney, *Guide*, D262.
102. «Au Rédacteur», *Le Moniteur*, 30 juin 1820, p. 918a.
Courtney, *Guide*, D265.
103. «A M. Kératry, député du Finistère», *Le Courrier français*, n° 378, 2 juillet 1820, p. 2b.
Courtney, *Guide*, D264.
104. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 380, 4 juillet 1820, p. 3a-b.
Courtney, *Guide*, D266.
105. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 382, 6 juillet 1820, pp. 3b–4a.
Courtney, *Guide*, D267.
106. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 387, 11 juillet 1820, p. 4a.
Courtney, *Guide*, D268.

107. «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels», *Lettres normandes, ou Correspondance politique et littéraire*, t. XI, n° 92, 14 juillet 1820, pp. 49–53.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
108. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 395, 19 juillet 1820, pp. 2b–3a.
Courtney, *Guide*, D269.
109. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 396, 20 juillet 1820, p. 2a.
Courtney, *Guide*, D270.
110. «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels» (Deuxième article), *Lettres normandes, ou Correspondance politique et littéraire*, t. XI, n° 93, 25 juillet 1820, pp. 97–105.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
111. «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels» (Troisième article), *Lettres normandes, ou Correspondance politique et littéraire*, t. XI, n° 94, 5 août 1820, pp. 145–153.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
112. «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels» (Quatrième article), *Lettres normandes, ou Correspondance politique et littéraire*, t. XI, n° 95, 17 août 1820, pp. 193–204.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
113. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 436, 29 août 1820, p. 2a.
Courtney, *Guide*, D271.
114. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 439, 1^{er} septembre 1820, p. 3a-b.
Courtney, *Guide*, D272.
115. «Idées sur la souveraineté, l'autorité sociale, et les droits individuels» (Cinquième article), *Lettres normandes, ou Correspondance politique et littéraire*, t. XI, n° 97, 11 septembre 1820, pp. 289–295.
Courtney, *Guide*, non répertorié.
116. «A M. le Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 486, 18 octobre 1820, p. 2a.
Courtney, *Guide*, D273.
117. «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 503, 4 novembre 1820, p. 2a.
Courtney, *Guide*, D274.

- 118.** «Au Rédacteur du *Courrier français*», *Le Courrier français*, n° 506, 7 novembre 1820, p. 2a.
Courtney, *Guide*, D275.



- 1 «Le côté gauche : Sébastiani, Constant, Perrier», anonyme, lithographie.
Musée historique de Lausanne

Articles de *La Minerve française*

Décembre 1818 – Mars 1820

Introduction

Le corpus d'articles de *La Minerve* présentés dans ce volume fait suite aux articles de ce périodique pour l'année 1818 édités par Léonard Burnand dans le tome XI des *Œuvres*. Nous renvoyons à son «Introduction générale» pour ce qui est de la présentation du journal, de ses collaborateurs et de ses spécificités¹

La série «Session des chambres» – qui représente environ un tiers des articles de ce second corpus – couvre la période allant de l'ouverture de la session des Chambres pour la session de 1818, le 10 décembre 1818, jusqu'au 25 mars 1819, date de l'élection de Benjamin Constant comme député de la Sarthe. Constant attend avec un espoir mêlé de scepticisme les premières décisions du gouvernement Dessole–Decazes, issu du remaniement du 30 décembre 1818. Dans ses articles, il commente la politique du gouvernement et les séances et discussions des Chambres en observateur attentif et critique. Le suivi des travaux l'amène à s'exprimer sur des thèmes qui seront au cœur de son activité de député : l'état de tranquillité du pays et l'aspiration à la paix, les forces en présence : la «nation» et le «parti», l'attachement à la Charte, à la monarchie constitutionnelle et à la personne du roi, la lutte pour le maintien de la loi électorale et la consécration du droit de pétition, la défense de toutes les libertés et la lutte contre l'arbitraire et les discriminations, la survivance des privilèges et le maintien d'hommes de 1815 dans l'administration.

À partir de sa première intervention à la Chambre le 14 avril 1819, à propos des délits et crimes commis par la voie de la presse, Constant commente ses interventions dans *La Minerve* et renvoie fréquemment à ses discours. Il revient sur les discussions budgétaires, s'élevant contre les dépenses excessives des ministères et plaidant pour la rigueur financière. L'article «De l'examen des emprunts de 16 et de 24 millions dans le budget de 1819...», dans lequel il fait le procès de l'ancien ministre des finances Corvetto, est exemplaire à cet égard. Constant milite pour le respect et l'application scrupuleuse des lois votées, comme celle sur la légion d'honneur ou le domaine extraordinaire ainsi que celle de l'interdiction de la traite des Noirs dans la colonie du Sénégal, dont un rapport anglais a dénoncé la violation. Ce corpus s'inscrit dans le contexte de l'évolution et de

¹ Voir *OCBC, Œuvres*, t. XI, pp. 219–222.

la dégradation du rapport des libéraux avec le ministère, avec l'intervention massive des libéraux dans les pétitions en faveur du maintien de la loi électorale et dans celles en faveur du rappel des bannis. Cette dernière affaire marque un point de rupture avec le ministère que Constant montre sous l'influence du «parti», contre lequel il dirige en premier lieu ses critiques. Les incertitudes sur les positions du gouvernement, le remaniement ministériel du 20 novembre 1819 après la démission des ministres opposés à la modification de la loi électorale, l'exacerbation des tensions avec le «parti» et ses journaux, l'assassinat du duc de Berry, suivis de la promulgation de lois liberticides, amènent BC à conclure que la contre-révolution menace ; il exhorte le gouvernement à réagir pour sauver les libertés tant qu'il en est encore temps.

Après l'adoption de la loi sur les journaux le 30 mars 1820, *La Minerve* cesse de paraître pour ne pas être soumise à la censure.

Historique du texte

Constant puise dans des publications antérieures pour alimenter certains de ses articles. Il recourt aux *Principes de politique* de 1815 pour son article «De la religion et de la morale religieuse». Il a déjà réfléchi sur la «Responsabilité des ministres» dans les *Réflexions sur les constitutions* (1814), et près de vingt ans auparavant, il avait présenté au Tribunat un projet relatif aux pétitions, comme il le rappelle dans l'article traitant de ce sujet.

Certains textes ont été repris dans des publications séparées comme les trois *Lettres à MM. les habitants de la Sarthe*, dont Constant réédite les deux premières dans son *Cours de politique constitutionnelle*. Bien que ces lettres figurent déjà dans le t. XV des *OCBC*, nous les reprenons ici, avec une annotation différente, car elles sont liées à plusieurs thèmes traités dans *La Minerve*. Il en va de même de l'article «Des rapports de la grande propriété avec nos institutions» que Constant a repris en 1829 dans ses *Mélanges de littérature et de politique* publiés dans le t. XXXIII des *OCBC*.

D'autres articles ou fragments ont également été republiés en 1829 dans les *Mélanges*. C'est le cas du compte rendu de *Trois règnes de l'Histoire d'Angleterre* par M. Sauquaire-Souligné, repris sous le titre «De la révolution anglaise de 1640 à 1688», ainsi que du compte rendu du *Recueil de discours prononcés au Parlement d'Angleterre par J. C. Fox et W. Pitt*, republié sous le titre «De M. Fox et de M. Pitt». Nous renvoyons aux *Mélanges* pour ces articles.

Établissement des textes

Le texte de base est la version publiée dans *La Minerve française* entre 1818 et 1820.

Comme annoncé dans le tome XI des *OCBC* (p. 223), trois articles de décembre 1818 de la série «Session des chambres» ont été intégrés dans le présent volume par souci d'unité thématique. Les 17 «Lettres sur les Cent Jours», parues dans *La Minerve* entre septembre 1819 et mars 1820 sont écartées du corpus, étant donné qu'elles ont été publiées dans le t. XIV des *OCBC*.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 6, 15–16 décembre 1818, pp. 289–296. Courtney, *Guide*, D147.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 7, 19–21 décembre 1818, pp. 327–330. Courtney, *Guide*, D149.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 8, 28–29 décembre 1818, pp. 379–384. Courtney, *Guide*, D151.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 9, 4–5 janvier 1819, pp. 430–436. Courtney, *Guide*, D152.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 10, 8–9 janvier 1819, pp. 477–486. Courtney, *Guide*, D153.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 11, 14–15 janvier 1819, pp. 541–545. Courtney, *Guide*, D154.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 12, 23–25 janvier 1819, pp. 581–585. Courtney, *Guide*, D155.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. IV, cahier 13, 28–29 janvier 1819, pp. 631–637. Courtney, *Guide*, D156.

Lettre au général Gourgaud sur la relation de la campagne de 1815, écrite à Sainte-Hélène ; par M. Marchand, ex-adjoint aux commissaires des guerres, *La Minerve française*, t. V, cahier 1, 5–6 février 1819, pp. 12–13. Courtney, *Guide*, D157.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. V, cahier 1, 5–6 février 1819, pp. 31–44. Courtney, *Guide*, D158.

Session des Chambres, *Responsabilité des ministres*, *La Minerve française*, t. V, cahier 2, 15–16 février 1819, pp. 76–91. Courtney, *Guide*, D159.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 3, 19–20 février 1819, pp. 141–150. Courtney, *Guide*, D160.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 4, 24–25 février 1819, pp. 181–186. Courtney, *Guide*, D161.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 5, 3–4 mars 1819, pp. 242–257. Courtney, *Guide*, D162.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 6, 9–10 mars 1819, pp. 289–310. Courtney, *Guide*, D163.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 7, 17–18 mars 1819, pp. 337–347. Courtney, *Guide*, D164.

Session des Chambres, *La Minerve française*, t. v, cahier 8, 25–26 mars 1819, pp. 382–405. Courtney, *Guide*, D165.

Lettre à MM. les habitants du département de la Sarthe, *La Minerve française*, t. v, cahier 9, 1–2 avril 1819, pp. 447–455. (**Œuvres XV : Brochures politiques [1819–1821]*). Courtney, *Guide*, D166.

[Pétition du commerce de Bordeaux en faveur de la loi des élections], *La Minerve française*, t. v, cahier 10, 9–10 avril 1819, pp. 493–497. Courtney, *Guide*, D167.

D'un amendement proposé à la loi sur la liberté de la presse, *La Minerve française*, t. v, cahier 11, 16–17 avril 1819, pp. 538–541. Courtney, *Guide*, D168.

De la religion et de la morale religieuse, *La Minerve française*, t. v, cahier 12, 21–22 avril 1819, pp. 583–590. Courtney, *Guide*, D169.

Constitutions de la nation française ; par M. le comte Lanjuinais (Premier article), *La Minerve française*, t. vi, cahier 1, 7–8 mai 1819, pp. 5–12. Courtney, *Guide*, D170.

Constitution de la nation française ; par M. le comte Lanjuinais (Second article), *La Minerve française*, t. vi, cahier 3, 22–24 mai 1819, pp. 110–119. Courtney, *Guide*, D171.

De l'examen des emprunts de 16 et de 24 millions dans le budget de 1819, avec quelques observations sur l'ancien et le nouveau ministère, *La Minerve française*, t. vi, cahier 4, 28–29 mai 1819, pp. [149]–155. Courtney, *Guide*, D172.

De la formation d'un nouveau ministère, *La Minerve française*, t. VI, cahier 6, 10–11 juin 1819, pp. [245]–251. Courtney, *Guide*, D173.

Constitution de la nation française ; par M. le comte Lanjuinais (Troisième et dernier article), *La Minerve française*, t. VI, cahier 7, 18–19 juin 1819, pp. 312–317. Courtney, *Guide*, D175.

Des rapports de la grande propriété avec nos institutions, *La Minerve française*, t. VI, cahier 9, 3–5 juillet 1819, pp. 409–415. (**Mélanges*). Courtney, *Guide*, D179.

Du ministère pendant la session qui vient de finir, *La Minerve française*, t. VI, cahier 11, 16–17 juillet 1819, pp. [497]–507. Courtney, *Guide*, D181.

Trois règnes de l'Histoire d'Angleterre ; par M. Sauquaire-Soulligné, *La Minerve française*, t. VI, cahier 12, 23–24 juillet 1819, pp. 568–576. (**Mélanges*). Courtney, *Guide*, D184.

De l'état de l'Europe sous le point de vue constitutionnel, *La Minerve française*, t. VI, cahier 13, 31 juillet–2 août 1819, pp. [593]–605. Courtney, *Guide*, D186.

Recueil de discours prononcés au Parlement d'Angleterre par J. C. Fox et W. Pitt ; par MM. H..., de J. et de Jussieu, *La Minerve française*, t. VII, cahier 1, 6–7 août 1819, pp. 6–13. (**Mélanges* sous le titre «De M. Fox et de M. Pitt»). Courtney, *Guide*, D189.

De l'état de l'Europe sous le point de vue constitutionnel, *La Minerve française*, t. VII, cahier 2, 14–16 août 1819, pp. [49]–58. Courtney, *Guide*, D192.

De la traite des Nègres au Sénégal, *La Minerve française*, t. VII, cahier 3, 18–23 août 1819, pp. 113–124. Courtney, *Guide*, D193.

Des accusateurs de la France, *La Minerve française*, t. VII, cahier 4, 28–30 août 1819, pp. 154–160. Courtney, *Guide*, D195.

[Deuxième] Lettre à MM. les habitants de la Sarthe, *La Minerve française*, t. VII, cahier 13, 30 octobre–2 novembre 1819, pp. [577]–590. (**Œuvres* XV : *Brochures politiques [1819–1821]*). Courtney, *Guide*, D212.

De l'inviolabilité de la Charte, *La Minerve française*, t. VIII, cahier 4, 26–27 novembre 1819, pp. [145]–153. Courtney, *Guide*, D224.

Du projet de conférer aux chambres le droit de s'épurer et de quelques autres projets de même nature, *La Minerve française*, t. VIII, cahier 5, 2–3 décembre 1819, pp. [193]–202. Courtney, *Guide*, D226.

De la responsabilité des ministres dans la proposition des lois, *La Minerve française*, t. VIII, cahier 6, 11–13 décembre 1819, pp. [241]–251. Courtney, *Guide*, D230.

De l'adresse au Roi, *La Minerve française*, t. VIII, cahier 7, 22–23 décembre 1819, pp. [289]–295. Courtney, *Guide*, D232.

Des aveux échappés aux ennemis de la loi des élections, *La Minerve française*, t. VIII, cahier 12, 22–24 janvier 1820, pp. [529]–543. Courtney, *Guide*, D242.

Du plan de la faction contre-révolutionnaire, *La Minerve française*, t. IX, cahier 1, 5–7 février 1820, pp. [3]–11. Courtney, *Guide*, D246.

De l'influence de la faction contre-révolutionnaire sur les projets de loi des ministres, *La Minerve française*, t. IX, cahier 2, 5–7 14–15 février 1820, pp. [49]–56. Courtney, *Guide*, D248.

Réflexions sur le moment présent, *La Minerve française*, t. IX, cahier 3, 19–21 février 1820, pp. [97]–103. Courtney, *Guide*, D249.

Du rétablissement de la censure des journaux, *La Minerve française*, t. IX, cahier 4, 27–28 février 1820, pp. [133]–143. Courtney, *Guide*, D251.

De la contre-révolution et du ministère, *La Minerve française*, t. IX, cahier 6, 14 mars 1820, pp. [229]–237. Courtney, *Guide*, D254.

Symptômes du moment, *La Minerve française*, t. IX, cahier 7, 16–17 mars 1820, pp. [285]–291. Courtney, *Guide*, D255.

Troisième lettre à Messieurs les habitans du département de la Sarthe, *La Minerve française*, t. IX, cahier 8, 22–24 mars 1820, pp. [333]–339. (**Œuvres XV : Brochures politiques [1819–1821]*). Courtney, *Guide*, D256.

Conspiration des contre-révolutionnaires contre le trône et la vie du roi d'Espagne, *La Minerve française*, t. IX, cahier 9, 29 mars 1820, pp. [381]–386. Courtney, *Guide*, D257.

Ces articles de *La Minerve française* ont fait l'objet d'une édition dans : Benjamin Constant, *Recueil d'articles. Le Mercure, La Minerve et La Renommée*, introduction, notes et commentaires par Éphraïm Harpaz, Genève : Droz, 1972, t. I, pp. 611–670 et t. II, pp. 673–1226.

M. B. K.

LA MINERVE

FRANÇAISE,

PAR MM. AIGNAN, de l'Académie française; — Benjamin CONSTANT; — Évariste DUMOULIN; — ÉTIENNE; — A. JAY; — E. JOUY, de l'Académie française; — LACRETELLE aîné, de l'Académie française; — TISSOT, professeur de poésie latine au Collège royal de France, etc.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA MINERVE FRANÇAISE,
Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n°. 18;

Et chez Alex. EYMERY, libraire de *la Minerve française*,
rue Mazarine, n°. 30.

Février 1819.

- 2 Page de titre de *La Minerve française*, t. v, février 1819.
Institut Benjamin Constant, Lausanne.

Dans le compte que nous nous proposons de rendre des séances et des discussions des chambres, nous écarterons tous les souvenirs qui ont rapport aux élections. Bien que la liste des députés nommés cette année se présente nécessairement à notre pensée, la manière dont quelques hommes ont été
5 introduits, quelques autres écartés, nous | aimons à nous séparer du passé
290 pour fixer nos regards sur l'avenir, et à substituer, à des récriminations fondées, mais inutiles, de consolantes ou flatteuses espérances.

La France compte parmi ses nouveaux élus des hommes qu'elle regrettait depuis long-temps de ne plus voir dans le nombre de ses mandataires¹, des
10 hommes qui, dépositaires de sa confiance dans plus d'une circonstance périlleuse, n'avaient cessé de la mériter. Après avoir suivi de son estime et de tous ses vœux ces honorables citoyens dans leur solitude quelquefois troublée, elle salue leur réapparition sur la scène politique. Elle connaît
15 leurs invariables principes, leur patriotique désintéressement, leur courage éprouvé.

Elle aperçoit aussi avec joie, sur les bancs de la représentation nationale, plusieurs des députés des départemens, qui durant trente années d'orage ont souvent administré ces départemens avec sagesse, qui les ont enrichis par
20 leur industrie, qui se sont formés, par d'utiles travaux et d'habiles entreprises, une clientèle nombreuse et reconnaissante, et qui, fermes dans leurs expressions, intègres dans leurs vues, inébranlables dans leur raison fortifiée par l'expérience, sont en garde également contre les révolutions et contre l'arbitraire, parce qu'ils ont souffert de ces deux fléaux, et qu'ils savent que
25 le premier mène à l'autre.

Établissement du texte : Imprimé : *La Minerve française*, t. IV, cahier 6, 15–16 décembre 1818, pp. 289–296.

¹ Sur un peu plus de 50 élus aux élections partielles d'octobre 1818, près de 40 disposaient déjà d'une expérience législative. Il est difficile de savoir à qui BC faisait précisément allusion, mais l'on peut mentionner parmi ces élus une quinzaine de députés ayant notamment fait partie du Conseil des Cinq Cents pendant les Cent-Jours, au nombre desquels La Fayette, Girod de l'Ain et Manuel se rattachant à la tendance libérale (*Archives parlementaires de 1787 à 1860*, 2^e série, t. XXII, pp. 506–508). Après l'élection d'une vingtaine de nouveaux députés aux dépens des ministériels et surtout des ultras, la Chambre compte désormais une quarantaine de députés libéraux qui constituent une minorité de contrôle (Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration, 1814–1830*, Paris : Perrin, 2002 [1996], p. 245).

L'opinion publique est éminemment juste et éclairée. Désir de stabilité constitutionnelle, amour de la charte, attachement indestructible à la véritable et paisible liberté, haine de l'arbitraire sous toutes les formes, qu'elles soient grossières ou élégantes, menaçantes ou mielleuses, voilà, j'ose l'affirmer, l'esprit national.

Les troupes étrangères sont sorties du territoire¹. Leur entrée, leur séjour sur notre sol peuvent avoir laissé des souvenirs fâcheux. Ces souvenirs s'affaibliront. La paix doit rétablir entre les peuples les liens de la confraternité européenne. Il ne nous restera d'une irritation légitime que la conviction salutaire, qu'à nous seuls appartient de nous entendre sur nos dissentimens intérieurs, et que les habitans d'une maison doivent fermer ses portes quand ils veulent régler leurs intérêts domestiques.

L'esprit public est donc rassurant sur tous les points. Mais les ministres pensent gagner en feignant de croire qu'il pourrait être meilleur, comme les médecins veulent s'enrichir en soutenant, après la guérison des malades, que la maladie subsiste. De là des peintures exagérées de l'effervescence de cette opinion que l'on calomnie. De là des déclamations effrayantes contre la liberté de la presse surtout, parce qu'elle est l'expression de l'opinion.

Mais où sont donc les faits qui autorisent ces craintes affectées. Quel mal a-t-elle fait cette liberté de la presse, même dans ses explosions irrégulières ou inconsidérées ? Je pose une seule question. Que tout homme de bonne foi y réponde. Il n'y avait pas de liberté de la presse, de droit ni de fait, en 1815. Il n'y a pas, en 1818, de liberté de la presse, de droit, mais jusqu'à un certain point elle existe de fait² ? Sommes-nous mieux ou plus mal en 1818 qu'en 1815 ?

Il y a eu, dit-on, des écrits répréhensibles. En admettant l'assertion, à qui la faute ? A l'état de notre législation, à cet état déclaré détestable par les ministres, et dans lequel ces ministres nous ont laissés retomber. Quand on enlève à la raison, à la modération, aux intentions pures toute sécurité, on donne une prime aux exagérations et au délire.

Cet état va finir, il faut l'espérer. Il va finir par la liberté légale, il faut l'espérer encore ; car, si au lieu de la liberté nous avons l'esclavage, qu'ar-

¹ Les troupes alliées ont quitté la France le 30 novembre 1818 suite à la convention de libération signée par la France et les Alliés à Aix-la-Chapelle le 9 octobre 1818 (Waresquier/Yvert, *Histoire de la Restauration*, p. 241).

² Certains journalistes, pour échapper à l'autorisation préalable et à la censure touchant les organes de presse paraissant à date fixe, avaient décidé de publier «à des époques indéterminées», tout en annonçant treize livraisons par trimestre. *La Minerve française* était le plus important des journaux appelés dès lors «semi-périodiques» (*Histoire générale de la presse française*, sous la direction de Claude Bellanger *et al.*, t. II, Paris : PUF, 1969, p. 60).

riverait-il ? Un moment de silence, peut-être : silence dont l'Europe entendrait le sens, et dont le ministère trouverait la solution dans sa chute.

J'écarte de vains et sinistres présages. Le discours du monarque atteste de nouveau son attachement à notre charte¹. Les amis de la charte n'ont rien à redouter pour leurs | libertés. Les ennemis de la charte ont seuls tout à craindre ; je veux dire, ils ont à craindre toutes les mesures légales, autorisées par les formes tutélaires, et d'accord avec les garanties constitutionnelles ; car, à Dieu ne plaise que j'invoque contre aucun parti la ressource coupable de l'arbitraire, ou des répressions incompatibles avec les droits que toutes les opinions peuvent réclamer.

Ainsi donc, je le pense, nous entrons dans le port vers lequel nous faisons voile depuis si long-temps. Je lis dans le discours émané du trône, que le gouvernement compte sur le concours des chambres pour repousser des principes pernicieux. Ces principes pernicieux quels peuvent-ils être, sinon les principes destructifs de cette charte que Louis XVIII chérit chaque jour davantage. Les principes pernicieux sont les principes des lois d'exception, des déviations à notre pacte social, des atteintes portées à l'exercice légitime de nos facultés ; ces principes sont ceux des classifications de suspects, des épurations et des catégories.

Je lis, dans le même discours, que certains hommes, sous le masque de la liberté, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu. Quels peuvent être ces hommes ? et où est l'anarchie ? Ces hommes sont ceux qui ne réclament que pour eux des garanties que d'ailleurs ils sont toujours prêts à suspendre, qui ne veulent que les lois soient protectrices que lorsqu'elles s'appliquent à eux, et qui prennent le masque de la liberté pour enchaîner tous les citoyens que leur faction bruyante et peu nombreuse ne compte pas sous ses drapeaux.

Où est l'anarchie ? Elle ne peut être que dans un gouvernement où les agens de l'autorité n'obéiraient pas aux ordres qu'ils recevraient, et se feraient un mérite occulte de cette désobéissance inconstitutionnelle.

Les ministres sont chargés d'importans devoirs. Je ne les détaillerai point ; leur intérêt leur parle assez haut : je désire que sa voix soit écoutée.

Nos députés ont des devoirs d'une importance égale ; ils | les rempliront ; ils se souviendront que la charte toute entière est notre droit et notre salut, qu'aucune déviation n'est permise, fût-ce pour le mieux ; que même si, par impossible, les ministres proposaient des améliorations prétendues, il ne leur serait pas permis d'y souscrire ; que leurs pouvoirs s'arrêtent devant cette charte si souvent jurée ; que sur elle reposent et la sûreté des person-

¹ Voir le discours du roi à la séance royale d'ouverture de la session de 1818 le 10 décembre 1818, *Archives parlementaires*, 2^e série, t. XXII, pp. 503-504.

nes, et la liberté des consciences, et la garantie des biens nationaux, et les récompenses de nos braves, tout ce que nous avons, en un mot, de plus cher et de plus sacré. Ils ne se laisseront point imposer par cette défaveur banale dont l'autorité veut toujours entourer l'opposition. Dans tous les pays et dans tous les temps, disais-je il y a vingt années^a, tout tire sa source de l'opposition, si l'on veut en croire les dépositaires du pouvoir. Si la guerre est malheureuse ou la paix retardée, si les effets publics perdent de leur valeur, si l'opinion paraît fatiguée ou impatiente, c'est l'opposition qu'on en accuse. Il est fâcheux, vraiment, qu'on ne puisse lui attribuer les phénomènes de la nature, et lui imputer les vents qui détruisent les flottes et les orages qui dévastent les moissons. Cette logique de la puissance est considérée partout comme une formule convenue et nulle, contre une opposition de principe et consciencieuse.

Quant aux écrivains, qui, dans une sphère moins élevée que les députés, ont peut-être aussi rendu à la liberté quelques services, ils persévéreront dans leurs efforts. Aucune séduction n'a pu nous atteindre, aucune menace nous effrayer, aucune invective nous faire sortir des bornes de la modération qui est notre règle, parce que notre but est l'utilité. Certes, nous ne dévierons pas de cette route, aujourd'hui que l'estime publique nous accompagne et nous récompense.

Le 10 décembre les chambres se sont ouvertes. Le roi, du haut de son trône, a prononcé le discours suivant :

294 «Messieurs,

Au commencement de la session dernière, tout en déplorant les maux qui pesaient sur notre patrie, j'eus la satisfaction d'en faire envisager le terme comme prochain : un effort généreux et dont, j'ai le noble orgueil de le dire, aucune autre nation n'a offert un plus bel exemple, m'a mis en état de réaliser ces espérances. Elles le sont. Mes troupes seules occupent toutes nos places ; un de mes fils, accouru pour s'unir aux premiers transports de joie de nos provinces affranchies, a, de ses propres mains, et aux acclamations de mon peuple, arboré le drapeau français sur les remparts de Thionville : ce drapeau flotte aujourd'hui sur tout le sol de la France.

Le jour où ceux de mes enfans qui ont supporté avec tant de courage le poids d'une occupation de plus de trois années en ont été délivrés, sera un des plus beaux jours de ma vie, et mon cœur français n'a pas moins joui de la fin de leurs maux, que de la libération de la patrie. Les provinces qui ont si douloureusement occupé ma pensée jusqu'à ce jour, méritent de fixer celle de la nation, qui a admiré, comme moi, leur héroïque résignation.

^a Discours au tribunal, du 15 nivôse an 8¹.

¹ Ce discours «Sur le projet concernant la formation de la loi» a été publié dans *OCBC, Œuvres*, t. IV, pp. 73–84.

La noble unanimité de cœur et de sentimens que vous avez manifestée lorsque je vous ai demandé les moyens de satisfaire à nos engagemens, était une preuve éclatante de l'attachement des Français à leur patrie, de la confiance de la nation pour son roi ; et l'Europe a accueilli avec empressement la France replacée au rang qui lui appartient.

La déclaration qui annonce au monde les principes sur lesquels se fonde l'union des cinq puissances, fait assez connaître l'amitié qui règne entre les souverains. Cette union salutaire, dictée par la justice, et consolidée par la morale et la religion, a pour but de prévenir le fléau de la guerre, par le maintien des traités, par la garantie des droits existans, et nous permet de fixer nos regards sur les longs jours de paix qu'une telle alliance promet à l'Europe.

J'ai attendu en silence cette heureuse époque, pour m'occuper de la solennité nationale où la religion consacre l'union intime du peuple avec son roi. En recevant l'onction royale au milieu de vous, je prendrai à témoin le Dieu par qui règnent les rois, le Dieu de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis ; je renouvellerai sur les autels le serment d'affermir les institutions fondées par cette charte que je chéris davantage depuis que les Français, par un sentiment unanime, s'y sont franchement ralliés.

Dans les lois qui vous seront présentées, j'aurai soin que son esprit soit toujours consulté, afin d'assurer de plus en plus les droits publics des Français, et conserver à la monarchie la force qu'elle doit avoir pour préserver toutes les libertés qui sont chères à mon peuple.

En secondant mes vœux et mes efforts, vous n'oublierez pas, messieurs, que cette charte, en délivrant la France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et tant de larmes.

Mes ministres mettront sous vos yeux le budget des dépenses que le service public exige. Les effets prolongés des événemens, dont nous avons dû subir ou accepter les conséquences, ne m'ont pas encore permis de vous proposer l'allègement des charges imposées à mon peuple ; mais j'ai la consolation d'apercevoir à une distance peu éloignée le moment où je pourrai satisfaire à ce besoin de mon cœur. Dès à présent un terme est définitivement posé à l'accroissement de notre dette. Nous avons la certitude qu'elle diminuera dans une progression rapide. Cette certitude et la loyauté de la France dans l'exécution de ses engagemens, établiront sur une base inébranlable le crédit public, que quelques circonstances passagères et communes à d'autres états avaient un instant paru atteindre.

La jeunesse française vient de donner une noble preuve de son amour pour la patrie et pour son roi. La loi du recrutement s'est exécutée avec soumission et souvent avec joie¹. Pendant que les jeunes soldats passent dans les rangs de l'armée, leurs frères libérés restent au sein de leurs familles, et les vétérans qui ont rempli leurs engagements rentrent dans leurs foyers ; ils sont, les uns et les autres, des exemples vivans de la fidélité désormais inviolable à exécuter les lois. 5

296 Après les calamités d'une disette² dont le souvenir at|triste encore mon âme, la Providence, prodigue cette année de ses bienfaits, a couvert nos campagnes d'abondantes récoltes. Elles serviront à ranimer le commerce dont les vaisseaux naviguent sur toutes les mers, et montrent aux nations les plus lointaines le pavillon de France. L'industrie et les arts, étendant aussi leur empire, ajouteront aux douceurs de la paix générale. A l'indépendance de la patrie, à la liberté publique, se joint la liberté privée que la France n'a jamais goûtée si entière. Unissons donc nos sentimens et nos accens de reconnaissance envers l'auteur de tant de biens, et sachons les rendre durables. Ils le seront si, écartant tout souvenir fâcheux, étouffant tout ressentiment, les Français se pénètrent bien que les libertés sont inséparables de l'ordre ; que lui-même repose sur le trône, leur seul palladium. Mon devoir est de les défendre contre leurs communs ennemis ; je le remplirai, et je trouverai en vous, messieurs, le secours que je n'en réclamai jamais en vain.» 10 15 20

Après ce discours, les nouveaux députés ont prêté le serment d'usage. Quand M. de La Fayette³ a été appelé, un vif mouvement de curiosité s'est fait remarquer dans l'assemblée. Ce mouvement s'explique aisément : tant de souvenirs de genres différens et tous honorables, s'attachent à ce nom ! On voulait voir l'un des plus intrépides défenseurs de toutes les libertés nationales, dans l'ancien et dans le nouveau monde, l'ami de Washington, 25

¹ La loi Gouvion Saint-Cyr du 10 mars 1818 tend à créer une «armée nationale». Pour pallier le manque d'effectifs volontaires, elle renoue avec la conscription – le tirage au sort et le remplacement subsistent – mais seule une partie de la classe d'âge touchée est concernée. Elle prévoit de constituer une réserve avec les vétérans licenciés, «moyen de réconcilier par là l'ancienne et la nouvelle armée» et, disposition la plus combattue par les ultras, elle vise à rétablir le principe de l'égalité de tous face aux emplois militaires, en remplaçant la nomination des officiers par le roi par un système d'avancement à l'ancienneté (Waresquiel/Yvert, *Histoire de la Restauration*, p. 217).

² La récolte de 1815 avait été en partie détruite par les troupes d'occupation, celle de 1816 affectée par les pluies continuelles et celle de 1817 touchée par la sécheresse (Waresquiel/Yvert, *Histoire de la Restauration*, p. 228).

³ La Fayette (1757–1834) avait été élu député de la Sarthe en novembre 1818, dans la mouvance libérale.

l'ennemi du despotisme, même décoré des couleurs de la victoire. On voulait voir encore l'homme qui avait sacrifié sa popularité, bravé la mort, et trouvé la captivité dans les cachots de l'étranger pour défendre la constitution qu'il avait jurée, et le monarque dont cette constitution garantissait l'inviolabilité. Beaucoup de serviteurs de la famille royale occupaient les tribunes. Pleins de ces souvenirs, il n'est pas étonnant qu'ils aient contem- 5 plé M. de La Fayette avec intérêt et reconnaissance.

B. C.

Session des chambres.

Les premières séances des chambres ne sont jamais d'un intérêt positif. Celles des pairs se bornent à la formation d'une commission pour l'adresse. Celles des députés sont remplies par la vérification des pouvoirs, et par la présentation de cinq candidats pour la présidence. On sent que tout ce qui a lieu durant ces opérations préliminaires, n'est digne d'attention que comme symptôme de l'esprit qui doit animer les deux assemblées durant la session.

On assure que dans la chambre des pairs une majorité, au moins momentanée, s'est formée de la minorité de l'année dernière, réunie à une portion de la majorité | précédente. On remarque dans cette coalition : d'une part, MM. de Châteaubriant, de Montmorency, Saint-Roman¹ et les autres nobles pairs de cette opinion ; et de l'autre part² : MM. de Fontanes, Pastoret, etc. Dans la minorité se distinguent, dit-on, les pairs qu'on appelle indépendans : MM. Boissy-d'Anglas, de Broglie, de Tracy, Lanjuinais ; et des ministériels libéraux, justement estimés pour leurs talens et leur caractère : MM. de Barbé-Marbois, de Lally-Tollendal, Dessoles, etc. : dans cette minorité siège, continue-t-on, un ministre, M. le comte Gouvion-Saint-Cyr³.

Une division à peu près pareille à celle de la chambre des pairs paraît devoir s'opérer, ou pour mieux dire, exister déjà dans la chambre des dé-

Établissement du texte : Imprimé : *La Minerve française*, t. IV, cahier 7, 19–21 décembre 1818, pp. 327–330.

- ¹ Ces trois pairs faisaient partie des 94 nouveaux pairs héréditaires créés par Louis XVIII par l'ordonnance du 17 août 1815, cette «promotion [étant] clairement royaliste», voir E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables. Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration 1814–1831*, Paris : Fayard, 2006, p. 112 ; la liste des pairs nommés par cette ordonnance figure dans le «Dictionnaire biographique des pairs de France», pp. 383–397.
- ² Les pairs mentionnés dans cette énumération font partie des 154 pairs de la Première Restauration nommés par l'ordonnance du 4 juin 1814, le jour même de la promulgation de la Charte constitutionnelle. Cette promotion mêle l'élite de l'Ancien Régime et celle de l'Empire (E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables*, p. 91sv. ; voir liste des pairs de cette promotion dans le «Dictionnaire biographique des pairs de France», pp. 353–382).
- ³ Le marquis Laurent de Gouvion Saint-Cyr (1764–1830), maréchal d'Empire en 1812, ministre de la Guerre, en 1815 après les Cent-Jours et de 1817 à 1819, à l'origine de la loi sur le recrutement du 10 mars 1818, pair de 1814 à 1830.

putés. Mais ici la majorité est plus douteuse¹. M. Ravez a eu 97 voix, et M. de Serre, dont on n'a pas oublié la scrupuleuse impartialité dans plus d'une occasion remarquable, en a eu 93. Si M. Planelli de la Valette en a eu 90, M. Camille Jordan en a obtenu 80. Si M. le prince de Broglie a réuni 47 suffrages, 42 ont été donnés à M. Courvoisier, et 40 à M. Dupont de l'Eure ; enfin les 38 voix accordées à M. Bellart sont contre-balancées par les 39 qui se sont portées sur M. Royer-Collard, que ses discours sur le vote annuel et sur le jury ont placé très-haut dans l'opinion des amis de la constitution et de la France.

Si les journaux étaient d'une exactitude incontestable, l'on pourrait penser que la vérification des pouvoirs n'a pas été dans un esprit tout-à-fait aussi libéral que l'année dernière.

L'absence des pièces relatives à M. Charlemagne, député de l'Indre, rend assez simple que son admission ait été ajournée². Mais M. de Villèle paraît lui avoir fait une réponse un peu âpre. L'ajournement de M. Camille Jordan³ semble plus étrange. Je n'ai pas besoin d'avertir mes lecteurs que j'attache très-peu d'importance à ces observations, que je reconnais être minutieuses ; mais il est naturel d'épier les moindres indications, dans un moment où tout dépend, pour la France, de la direction que suivront ses députés.

Ce que l'on peut affirmer avec une certitude presque entière, c'est qu'il n'y aura dans la chambre, cette année, que deux partis, les intérêts de l'ordre existant, et les souvenirs de l'ordre passé ; l'égalité et les privilèges : les élections nationales et les élections oligarchiques, c'est-à-dire, d'un côté la charte, la stabilité, la paix ; de l'autre, des entreprises que je ne veux pas qualifier, et des périls que je ne veux pas prévoir. Le ministère est dans une situation analogue à la position des chambres.

¹ Seuls les deux premiers avaient obtenu la majorité et été retenus comme candidats à la présidence. Auguste Simon Hubert Marie Ravez (Gironde), élu le 4 octobre, prit place au côté droit ; Hercule de Serre (Haut-Rhin), doctrinaire, «incarne la résistance parlementaire à la Chambre introuvable au nom d'un attachement profond à la dynastie» (Waresquiel/Yvert, *Histoire de la Restauration*, p. 257). Voir les résultats du scrutin pour l'élection à la présidence de la Chambre, séance du 15 décembre 1818, *Archives parlementaires*, 2^e série, t. XXII, p. 514.

² Les pièces prouvant l'éligibilité de Jean-Claude Charlemagne, élu le 20 octobre dans l'Indre, qui siégera à la Chambre des députés dans les rangs de l'opposition jusqu'en 1822, ne lui étaient pas encore parvenues. Voir séance du 15 décembre 1818, *Archives parlementaires*, 2^e série, t. XXII, pp. 511-512.

³ Le doctrinaire Camille Jordan avait déjà été député de l'Ain du côté gauche du 4 octobre 1816 au 16 mai 1818. Élu dans l'Ain et le Rhône en octobre 1818 – il choisira l'Ain – il n'avait, selon le Président de la Chambre, pas produit toutes les pièces prouvant qu'il s'était acquitté des 1000 francs de contribution requis. Voir séance du 15 décembre 1818, *Archives parlementaires*, 2^e série, t. XXII, p. 513.

Il en résulte que tous ceux qui peuvent exercer sur l'opinion un empire quelconque, doivent se dire bien clairement quels sont leurs alliés et quels sont leurs adversaires. Il n'y a pas un mot qui ne compte, qui ne pèse, qui n'influe. Il n'y a plus de complaisance innocente ou d'épigramme inoffensive : tout est service ou tout est danger. On peut faire ce que l'on veut, à ses périls et risques, quand il ne s'agit que de soi ; mais, quand la patrie y est intéressée, il faut voir le but où l'on tend, et négliger les petits succès pendant la route. 5

Le but est que la charte ne soit pas ébranlée, que les droits des citoyens ne soient pas compromis. Quiconque se rallie aujourd'hui à cette charte, quiconque défend aujourd'hui ces droits, doit être soutenu. 10

Le grand avantage des gouvernemens représentatifs, c'est que la nation s'enquiert beaucoup moins de ce que ceux qui influent sur ses destinées ont fait, que de ce qu'ils vont faire. Il n'est jamais trop tard pour revenir à la cause de la liberté. L'amour-propre et la susceptibilité de quelques individus peuvent rester irritables ; mais la masse raisonnable, qui n'a d'intérêt que d'être servie comme elle le désire et avec zèle, ne recherche pas si ce zèle est nouveau, pourvu que les services soient réels et importans : ce n'est que dans les factions qu'il y a des souvenirs. L'esprit de parti est implacable, parce qu'il est aveugle ; la nation est indulgente, parce qu'elle est éclairée. 15 20

La nomination des vice-présidens confirme les aperçus que j'ai présentés dans le peu de pages qui précèdent. M. Courvoisier et M. Beugnot ont été nommés, avec MM. Blanquart-Bailleul et Becquey ; mais il n'a manqué qu'une voix à M. Royer-Collard pour l'être, et ni M. le prince de Broglie, ni M. Benoît, ni M. Bourdeau n'ont pu obtenir la majorité. 25

B. C.

Session des chambres.

Les séances publiques des chambres sont suspendues jusqu'après la rédaction de l'adresse qui doit être présentée à sa majesté, en réponse au discours émané du trône. Les conjectures ne peuvent s'exercer que pour pressentir l'esprit qui dirigera les commissions chargées de rédiger ces adresses. On 5
 380 ne sait que des choses vagues et contradictoires | relativement à celle de la chambre des pairs. Mais, dans la commission nommée par les députés, l'on voit avec plaisir et confiance M. de Serre, M. le comte Beugnot, M. de Bondi, M. Siméon ; et l'on y rencontre sans peine, et même avec espoir, M. le général Dupont et M. Portal¹. 10

Pendant que cette commission médite et prépare le projet d'adresse, les partis, ou pour m'exprimer moins inexactement, le parti (car aujourd'hui que les nuances d'opinion sont réduites à deux, on doit donner le nom de nation à la majorité innombrable, et réserver celui de parti pour la minorité²), le parti, dis-je, s'agite avec fureur. Il n'est menaces qu'il ne se permette, bruits qu'il ne répande, invectives dont il n'essaie de flétrir et les hommes hors du pouvoir qui continuent à défendre la liberté et la charte, et les hommes en pouvoir que leur propre intérêt, ou des motifs plus nobles auxquels il sera bien doux de croire, leur attachement éclairé pour le monarque et leur fidélité à la France, ramènent vers les routes constitutionnelles, hors desquelles il n'est point de sûreté. Tantôt ce parti affirme que tel ministre est renvoyé, tantôt que, pour retarder sa chute, il a sacrifié sa conviction, et s'est réuni à ses adversaires, mauvais moyen qui ne ferait que rendre sa chute plus irrévocable et moins honorée. 15
 20

D'autres fois, le même parti, calomniant peut-être un autre ministre, le peint comme ayant abjuré des principes qu'il a soutenus à la tribune avec éloquence, des principes dont le souvenir contre-balançait seul beaucoup de 25

Établissement du texte : Imprimé : *La Minerve française*, t. IV, cahier 8, 28–29 décembre 1818, pp. 379–384.

¹ Tous les membres de la commission de l'adresse nommés par les députés étaient des modérés. Pour des détails sur chacun de ces personnages, voir le *Dictionnaire des parlementaires français*. Tirée de ce dictionnaire, la «Base de données des députés français» sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>.

² Le parti ultra-royaliste, dont le chef à la Chambre des députés était le comte Joseph de Villèle.

fautes qu'il a commises, et beaucoup de maux qu'il a faits. Mais ces ru-
 meurs ne conduisent point ceux qui voudraient les accréditer au but qu'ils
 ont en vue. La nation se rattache au ministre qu'ils attaquent, comme à
 l'ennemi de ses ennemis. Elle oublie quelques discours d'une hauteur mal
 calculée, quelques apologies inconsidérées de l'arbitraire, et se rappelle le 5
 septembre¹. La nation achève de s'éloigner du ministre que le parti protège² ;
 les traces de quelques beaux mouvemens s'effacent. L'opinion de la
 381 capitale devient aussi sévère que celle des départemens, qui ont tant souf-
 fert, et qui souffrent encore du système bizarre que ce ministre s'obstine à
 suivre. Il n'est plus question d'une belle harangue pour des réfugiés, d'une
 discussion sage sur la loi des élections ; tous les regards se fixent sur la liste
 des fonctionnaires : cette liste, à laquelle on doit attribuer plus qu'à toute
 autre chose des nominations dont certes je suis loin de m'affliger, car je les
 regarde comme les meilleures possibles pour la stabilité de la monarchie
 constitutionnelle, mais qui, puisque'elles font ombrage, doivent être consi-
 10 dérées comme un tort dans le ministre dont les agens les ont provoquées en
 voulant les contester. 15

Le parti va plus loin encore. Au moment où sa majesté vient d'assurer la
 France de sa ferme volonté, de sa résolution inviolable de maintenir la
 charte, on ose annoncer que son article le plus important pourrait être violé,
 20 que le renouvellement périodique de la chambre des députés pourrait être
 suspendu. Je dis que c'est son article le plus important, car, dans un gou-
 vernement représentatif, tout dépend de la légitimité de la représentation
 nationale ; et des députés sans mandats, comme le seraient ceux dont les
 mandats auraient cessé, ne seraient plus des députés légitimes. 25

Qui le croirait ! c'est lorsque la loi des élections existe depuis deux
 ans³, lorsque depuis deux ans les élections ont lieu sans aucun désordre,
 lorsque la chambre des députés a été renouvelée des deux cinquièmes⁴, et
 que cette chambre est restée unanimement fidèle au roi et à la charte ; c'est
 lorsque les puissances étrangères, qui auraient pu conserver d'après les
 30 traités, durant cinq années, leurs troupes sur le territoire français, se sont en
 les retirant montrées convaincues que la raison nationale répondait de la
 tranquillité de la France ; c'est dans un tel moment, que je ne sais quels
 hommes conçoivent ou hasardent une idée que je n'hésite point à nommer
 révolutionnaire. Oui, elle serait révolutionnaire, cette mesure anti-constitu-
 35

¹ La dissolution de la Chambre introuvable par ordonnance de renvoi de Louis XVIII le 5 sep-
 tembre 1816.

² D'après Harpaz, il s'agirait de Lainé, en coquetterie avec les ultras et partisan d'un rap-
 prochement du gouvernement avec l'extrême-droite (Harpaz, *Recueil d'articles, Mercure*,
 p. 1432).

³ La loi Lainé du 5 février 1817.

⁴ Le renouvellement partiel de la Chambre par les élections de septembre 1817 et d'octo-
 bre 1818.

382 tionnelle ; car elle déclarerait la nation suspecte, elle inculperait les élec-
 teurs qui ont voté, elle frapperait d'interdit ceux qui sont appelés à exercer
 leurs droits, elle calomnierait la France aux yeux de l'Europe, et à ses
 propres yeux. La charte veut que la chambre des députés soit renouvelée par
 cinquième, et tous les ans¹ ; nos mandats ont été accordés à nos députés à
 5 cette condition : et les députés des séries sortantes qui se prolongeraient à
 eux-mêmes leurs pouvoirs seraient coupables d'une usurpation flagrante et
 manifeste. La charte veut que les impôts soient votés tous les ans par une
 chambre renouvelée par cinquième ; et les impôts votés par des députés qui
 10 siègeraient en contravention de notre pacte constitutionnel seraient-ils obli-
 gatoires ? Le désordre renaîtrait de toutes parts ; cette mesure, imitée de la
 convention, qui voulut aussi prolonger ses pouvoirs, et qui n'y réussit mo-
 mentanément qu'en rougissant du sang des citoyens les rues de la capitale,
 rouvrirait l'abîme d'une révolution désastreuse. Mais une telle calamité
 n'est nullement à craindre. Un monarque dont on connaît les lumières, et
 15 dont le tact sûr et rapide ne saurait se tromper sur la disposition des esprits,
 ne cédera point à des conseillers aveugles ou passionnés, de manière à
 remettre en question toutes nos destinées, à nous priver de tous les fruits du
 passé, et à étouffer dans leur germe toutes les espérances de l'avenir.

Qu'on le remarque bien. Quelque explication que l'on voulût donner à
 20 toute mesure alarmante, un dilemme terrible se présenterait. Ou le gouver-
 nement a tort, devrait-on se dire, ou il a raison. S'il a tort, sur quelles
 assurances la nation peut-elle compter encore, puisqu'en se trompant le
 gouvernement a pu la mettre hors du pacte constitutionnel ? Que si le gou-
 vernement a raison, qu'en résulte-t-il ? Que la nation, comme je l'ai déjà
 25 dit, est déclarée suspecte, inhabile à exercer ses droits, ennemie de ses
 institutions, portée à en abuser et à les détruire. Un acte pareil serait la *note*
 383 *secrète* | mise en action². Mais les auteurs de la *note secrète* ne seront pas
 plus écoutés des autorités de la France qu'ils ne le furent il y a quelques
 mois de celles de l'étranger. 30

¹ Selon l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

² Vitrolles, à la demande du comte d'Artois, avait rédigé en mai 1818 un mémoire sur la situation intérieure de la France qui devait être remis aux Alliés avant le congrès d'Aix-la-Chapelle. Il y présentait la France comme menacée de jacobinisme et demandait leur intervention pour faire changer le ministère. Alors que la démarche avait été désavouée par les chefs du parti royaliste – dont Villèle –, Decazes, qui avait eu en main une copie du document, l'utilisa contre ses adversaires pour dénoncer leur attitude antipatriotique en faisant publier une version tronquée sous le titre de «Note secrète» afin qu'il passe pour un appel à prolonger l'occupation de la France (G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, p. 151).

D'autres hommes du même parti, sans avouer ces propositions insensées, se bornent à se déchaîner contre la loi des élections, contre cette loi qui ne pourrait être rapportée sans jeter la consternation dans l'âme de tous les bons citoyens, et sans couvrir la France de deuil.

Si j'ai cru devoir repousser avec quelque force une conception aussi déplorable, ce n'est point que j'admette qu'elle ait jamais dû se réaliser ; mais, sur un tel sujet, la profession de foi de tout citoyen doit être explicite. 5

Je me suis exprimé d'autant plus volontiers avec cette franchise, que les journaux du parti trahissent son secret avec une naïveté précieuse. Malgré la tranquillité si satisfaisante qui règne partout, ils recommandent les coups d'état. Ils déterrent, dans des ouvrages composés sous le cardinal de Richelieu, des phrases en faveur de ces violations toujours si funestes des droits civils et sociaux. Ils répètent avec éloge «que le prince sage et bien avisé doit non-seulement commander selon les lois, mais encore aux lois mêmes, si la nécessité le requiert ; que, pour garder justice aux choses grandes, il faut quelquefois s'en détourner aux choses petites, et que, pour faire droit en gros, il est permis de faire tort en détail.» 10

En 1793, c'était aussi pour faire droit en gros qu'on faisait tort en détail ; et le détail s'est étendu jusqu'aux proscriptions universelles. C'était aussi pour garder justice aux choses grandes qu'on s'en détournait aux choses petites ; et les petites et les grandes choses ont été sans distinction précipitées dans un abîme. 20

Les mêmes hommes affirment que «lorsqu'un souverain fait, un coup d'état, ce n'est jamais le prince qui le tente qui en reçoit le dommage.» Quoi ! jamais un prince ne s'est trouvé en péril pour avoir adopté des mesures violentes ? Christiern n'est pas tombé du trône de la Suède¹ ? Les Pays-Bas n'ont pas échappé à Philippe II² ? Quant à moi, c'est pour la stabilité du trône comme pour la liberté du peuple, c'est par crainte des révolutions, comme par haine du despotisme, que je réclame la charte qui ne garantit pas seulement tous les droits, mais aussi tous les pouvoirs. 30

Je reviens aux opérations matérielles de la chambre des députés. Parmi les secrétaires, on distingue M. de Saint-Aulaire et M. Boin. M. Savoie Rollin est membre de la commission des pétitions. M. Figarol n'a eu sur

¹ Christian II de Danemark (1481–1559), roi du Danemark et de Norvège (1513–1523) et de Suède (1520–1523), fit mettre à mort les chefs du mouvement indépendantiste suédois, ce qui provoqua une révolte nationale, conduite par Gustave Vasa. Il fut déposé en 1523 et mourut en prison après avoir vainement tenté de reconquérir le trône.

² Philippe II d'Espagne (1527–1598), fils de Charles-Quint, possédait d'immenses États, mais son fanatisme catholique entraîna la révolte des provinces nord des Pays-Bas, qui aboutit à la sécession de ces provinces et à la création des Provinces-Unies.

M. Bédoch que la supériorité de l'âge, et il n'a manqué à M. d'Argenson qu'une seule voix.

B. C.

Post-Scriptum.

Le comité secret pour l'adresse des députés a eu lieu. Elle a été adoptée 5
presque sans réclamation¹ ; M. Chauvelin² a demandé le renvoi dans les
bureaux, en observant qu'une simple lecture ne suffisait pas pour la juger. Il
a demandé ensuite de modifier la phrase dans laquelle il était dit que la
France exprimait sans étonnement, mais avec douleur, que les charges de
cette année ne seront pas diminuées, en observant que cette phrase ne pour- 10
rait être adoptée qu'après la discussion du budget. Ces deux propositions ont
été rejetées ; on a tiré au sort les noms des députés chargés de présenter
l'adresse à sa majesté. Un journal affirme que, lorsque le nom de M. Chau-
velin est sorti de l'urne, il a été accueilli par des murmures³ ; c'est une
fausseté. Du reste, l'adresse des députés contient des idées constitutionnel- 15
les pleines d'attachement à la liberté et de modération.

La chambre des pairs a aussi présenté au roi une adresse.

¹ Adoptée lors de la séance de la Chambre des députés du 26 décembre 1818. Voir *Archives parlementaires*, 2^e série, t. XXII, pp. 520–521.

² Bernard François de Chauvelin (1766–1832), élu par le collège de département de la Côte d'Or, en septembre 1817, siégeait à l'extrême-gauche.

³ Selon Harpaz, cette affirmation proviendrait du *Journal des Débats* du 24 décembre 1818 (Harpaz, *Recueil d'articles, Mercure*, p. 1433).

Session des chambres.

Quel que soit le système des gouvernemens, et quelle que soit la personne des ministres, l'argent est toujours leur premier besoin et leur première demande. C'est aussi le besoin qu'il est le plus impossible de ne pas satisfaire, et la demande qu'il serait le plus hasardeux de refuser. Il y a bien 5 long-temps que je me suis permis d'observer, en opposition avec une opinion générale, que le droit de consentir les impôts, représenté par certains publicistes comme un moyen tellement efficace de réprimer tous les abus et tous les empiétemens de l'autorité, qu'on pourrait se passer de toute précaution ultérieure, était une garantie plutôt comminatoire que réelle¹. L'on 10 répète sans cesse qu'un gouvernement ne pouvant exister si l'on ne subvenait à ses dépenses nécessaires, le refus des impôts est, dans la main des mandataires du peuple, une arme irrésistible, à l'aide de laquelle ils peuvent toujours forcer le gouvernement à respecter toutes les libertés des gouvernés. Mais l'on oublie, en raisonnant ainsi, que ce qui paraît au premier coup 15 d'œil décisif en théorie est souvent inadmissible en pratique. C'est précisément parce que le refus des impôts compromettrait l'existence du gouvernement, qu'en mettant à part les cas extrêmes, aucun homme sensé ne peut voter pour cette mesure, car aucun homme sensé ne peut vouloir que l'existence du gouvernement soit compromise. 20

Le droit de refuser les impôts n'est donc point à lui seul une garantie suffisante, pour réprimer les excès du pouvoir. L'on peut considérer ce droit 431 comme un moyen | d'améliorer la nature des impôts, ou d'en diminuer la masse. Mais il faut bien d'autres garanties pour que les assemblées représentatives puissent protéger la liberté. Une nation pourrait avoir de prétendus 25 représentans investis de ce droit illusoire et gémir en même temps dans l'esclavage le plus complet. Si le corps chargé de cette fonction ne jouissait pas d'une grande considération et d'une grande indépendance, il deviendrait

Établissement du texte : Imprimé : *La Minerve française*, t. IV, cahier 9, 4–5 janvier 1819, pp. 430–436.

¹ Voir les *Réflexions sur les constitutions* (1^{re} éd. mai 1814) : « C'est à tort ce me semble qu'on envisage la faculté de refuser les impôts comme une garantie politique ; ce n'est qu'un moyen d'améliorer la nature des impôts, ou d'en diminuer la masse ; ce n'est point un préservatif contre d'autres abus ou d'autres excès » (*OCBC, Œuvres*, t. VIII/2, p. 995).